



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 avril 2015  
Français  
Original : anglais

Soixante-dixième session

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017\*\*

### Titre II Affaires politiques

### Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

[Programme 4 (plan-programme biennal pour la période 2016-2017)]\*\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
Orientation générale . . . . .	3
Vue d'ensemble des ressources . . . . .	6
Autres éléments d'information . . . . .	12
A. Opérations de maintien de la paix . . . . .	13
1. Département des opérations de maintien de la paix . . . . .	13
a) Direction exécutive et administration . . . . .	13
b) Programme de travail . . . . .	16
Sous-programme 1. Opérations . . . . .	17
Sous-programme 2. Questions militaires . . . . .	20
Sous-programme 3. État de droit et institutions chargées de la sécurité . . . . .	22
Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation . . . . .	26

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 juillet 2015)

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/70/6/Add.1](#).

\*\* [A/69/6/Rev.1](#).



---

c) Appui au programme . . . . .	28
2. Département de l'appui aux missions . . . . .	29
a) Direction exécutive et administration . . . . .	29
b) Programme de travail . . . . .	33
Sous-programme 5. Appui administratif aux missions . . . . .	33
Sous-programme 6. Services d'appui intégrés . . . . .	37
B. Missions de maintien de la paix . . . . .	38
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve . . . . .	39
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan . . . . .	41
 Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017 . . . . .	45
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . .	49
III. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017 . . . . .	51

## Vue d'ensemble

Tableau 5.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015 <sup>a</sup>	112 956 200
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	(564 000)
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(579 300)
Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(36 500)
Variation	(1 179 800)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017	111 776 400

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 5.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	380	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 9 P-2/1, 19 G(AC), 201 AL, 107 SM, 2 AN
Créations	2	1 P-4 et 1 P-3 au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Reclassements	5	5 de SM à AL au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Suppressions	(14)	3 SM et 11 AL au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	368	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 7 P-4, 8 P-3, 9 P-2/1, 19 G(AC), 195 AL, 99 SM, 2 AN

## Orientation générale

- 5.1 L'objet général du programme est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales en déployant, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix autorisées en vertu de ces mêmes buts et principes. Les textes portant autorisation des activités du programme sont les résolutions correspondantes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.
- 5.2 L'exécution du programme incombe au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions. Le Département des opérations de maintien de la paix assure l'étroite coordination de quatre sous-programmes interdépendants et complémentaires (opérations, questions militaires, état de droit et institutions chargées de la sécurité, et politiques, évaluation et formation) et s'acquitte de fonctions transversales pour planifier et appuyer les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales qu'il dirige. Le Département de l'appui aux

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1<sup>re</sup>C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); SM = agent du Service mobile; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

missions coordonne quant à lui deux sous-programmes qui fournissent des services d'appui administratif et logistique aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales. Le programme comprend également deux missions de maintien de la paix : l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP).

- 5.3 Le Département des opérations de maintien de la paix formule les orientations politiques et stratégiques à suivre pour toutes les opérations dont la responsabilité lui incombe et en assure la direction et la gestion. Ces opérations comprennent toutes les opérations de maintien de la paix traditionnelles et multidimensionnelles qui comportent un volet militaire ou policier et qui peuvent comprendre des éléments de rétablissement et de consolidation de la paix, ainsi que certaines missions politiques spéciales, telles qu'approuvées par les organes intergouvernementaux compétents. Il assure également la direction du processus d'évaluation et de planification intégrées de toutes les nouvelles opérations qu'il dirige.
- 5.4 Le Département de l'appui aux missions fournit, conformément à son mandat, des services d'appui administratif et logistique aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, aux missions politiques spéciales et aux autres entités des Nations Unies présentes sur le terrain dans les domaines suivants : ressources humaines, finances et budget, déontologie et discipline, logistique et informatique et communications.
- 5.5 Pour mettre le programme en œuvre, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions travailleront de façon intégrée et cohérente en mettant sur pied des organes de décision conjoints et en mettant en commun des ressources, et se fonderont sur une vision, une orientation et un ensemble de principes directeurs communs. Ils s'assureront que l'ONU adopte une démarche intégrée dans les pays où des missions intégrées de maintien de la paix sont menées aux côtés des activités exécutées par d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. À cet effet, ils mettront au point une évaluation et une planification intégrées qui traduiront une vision commune ainsi que des objectifs et des résultats à atteindre d'un commun accord et qui définiront clairement le rôle dévolu et les responsabilités confiées à chaque entité. Dans le cadre des mandats existants, ils continueront de s'employer à renforcer la coordination avec les partenaires du système, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs, notamment les institutions financières internationales et les organisations régionales, afin que l'ONU soit mieux en mesure de maintenir la paix et la sécurité internationales. Parallèlement, il faut faire des progrès durables dans les domaines de la sécurité, de la réconciliation nationale et du développement, compte tenu de l'interdépendance de ces aspects dans les pays sortant d'un conflit. Les stratégies régionales et sous-régionales de maintien de la paix et les stratégies politiques pour des opérations multiples continueront aussi d'être privilégiées, le cas échéant.
- 5.6 Dans ce contexte, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les autres départements et organismes concernés organiseront et mèneront les activités de maintien de la paix, en coordination avec la Commission de consolidation de la paix, de façon à faciliter la consolidation de la paix et la prévention à long terme de la reprise de conflits armés. Pour renforcer l'efficacité du programme, on continuera à élaborer des orientations fondées sur les bonnes pratiques et les leçons à retenir en matière de maintien de la paix et à évaluer les progrès de leur mise en œuvre, de même que l'on s'attachera, comme avant, à améliorer la cohésion de l'action menée et à veiller à ce que tout le personnel de maintien de la paix reçoive une formation adaptée à ses besoins.
- 5.7 Les deux départements tiendront les États Membres informés du déroulement de chaque phase des opérations de maintien de la paix, en tenant tout particulièrement compte des besoins des pays fournisseurs de contingents et de forces de police, qui doivent disposer d'une information complète pour prendre les décisions se rapportant à leur participation aux opérations de maintien de la paix

de l'ONU. L'objectif du programme est de tenir les parties prenantes, notamment les États Membres, informées des questions relatives à l'appui aux missions. Dans le cadre d'une gestion intégrée, on accordera une attention particulière à la sûreté et à la sécurité du personnel sur le terrain et on s'attachera à maintenir un équilibre entre les sexes et à tenir compte de la répartition géographique parmi les effectifs des opérations.

- 5.8 Le Département des opérations de maintien de la paix continuera de s'attacher à renforcer la planification des missions et leur contrôle, à s'acquitter des mandats qui lui sont confiés par le Conseil de sécurité, notamment ceux qui concernent la protection des civils, en conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du maintien de la paix (à savoir l'assentiment des Parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et pour la défense d'une mission autorisée par le Conseil de sécurité), et à recenser, accroître et utiliser les ressources destinées au maintien de la paix compte tenu des capacités.
- 5.9 Les stratégies et plans conçus dans le cadre du programme porteront sur l'établissement, la gestion et la direction des opérations de maintien de la paix et le renforcement des capacités requises pour faire face à des situations de conflit et d'après conflit très diverses. Afin de faciliter l'application des accords de paix conclus par les parties à un conflit, il faut absolument pouvoir exécuter rapidement et efficacement les mandats définis par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ces mandats peuvent prévoir les activités suivantes : surveiller les cessez-le-feu et les zones tampons, assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, réorganiser les structures militaires, assurer la formation des forces de police, les conseiller et les encadrer, créer des conditions de sécurité propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées, promouvoir des réformes électorales et judiciaires et épauler les administrations civiles, appuyer les mécanismes politiques visant à consolider la paix et l'autorité de l'État, coordonner des programmes de relèvement économique et des opérations de déminage et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.
- 5.10 D'ici à juin 2015, le Département de l'appui aux missions aura pris en compte dans son programme de travail les principaux avantages du modèle intégré de prestation de services de la stratégie globale d'appui aux missions. Les divisions du Siège, axées sur la stratégie et la recherche de solutions, fourniront des orientations et un appui cohérents aux missions. Le modèle intégré de prestation de services aux missions aura été renforcé par la mise en service, dans l'Organisation tout entière, du progiciel de gestion intégré Umoja. Les principes et les moyens mis au point dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions seront axés sur leur application effective à l'appui des nouvelles missions dynamiques.
- 5.11 Alors que le plan quinquennal d'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions touche à sa fin, la stratégie du Département de l'appui aux missions continuera d'être axée sur les priorités stratégiques arrêtées par les organismes intergouvernementaux inclus dans les plans de travail des divisions du Siège, le Centre de services mondial, les entités fournissant à distance des services partagés et les composantes d'appui des missions. Au cours de la période biennale, les principes qui sous-tendent la stratégie globale d'appui aux missions seront intégrés dans les futurs cadres de planification stratégique au niveau du Département. La stratégie du Département s'accompagnera d'un cadre solide axé sur les résultats pour faciliter un contrôle et une gestion efficaces des objectifs stratégiques et fournir des services aux missions rapidement et efficacement.
- 5.12 Dans le cadre du programme, le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix fourniront un soutien fonctionnel et des services techniques au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est de la suite à donner aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ils

appliqueront les recommandations du Comité spécial qui auront été approuvées par l'Assemblée générale.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 5.13 Le montant total des ressources prévues au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 111 776 400 dollars avant actualisation des coûts, dont 10 912 000 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix, 8 471 300 dollars pour le Département de l'appui aux missions, 70 430 600 dollars pour l'ONUST et 21 962 500 dollars pour l'UNMOGIP. Cela représente une diminution nette de 1 179 800 dollars (soit 1 %). La variation des ressources demandées au titre de ce chapitre découle des trois facteurs suivants : a) les nouveaux mandats et les transferts entre composantes; b) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; c) les gains d'efficacité découlant de ladite résolution. Les réductions proposées ne compromettront pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.
- 5.14 Les variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale tiennent compte des propositions de gel du recrutement à des postes permanents, des suppressions de postes et des réductions des dépenses au titre d'objets autres que les postes, qui sont prévues pour l'exercice 2016-2017.
- 5.15 Les réductions dépendront des effets qu'aura le déploiement d'Umoja (Démarrage et Extension 1) d'ici à la fin de 2015. Comme il est trop tôt pour déterminer précisément quels seront ces effets, les réductions proposées sont fermes d'un point de vue financier mais non du point de vue opérationnel. Les détails concernant le gel des postes et le réaménagement des fonctions et des attributions qui résultera de ce gel et de la suppression de postes ne seront déterminés qu'en 2016-2017, lorsque les répercussions de la mise en service d'Umoja seront mieux connues.
- 5.16 Des ressources d'un montant estimatif de 321 822 900 dollars provenant du compte d'appui aux missions de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2016-2017 viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire. Par ailleurs, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 106 269 400 dollars, dont la plus grande partie provient du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines, seront utilisées pour financer le programme de travail du Département des opérations de maintien de la paix.
- 5.17 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 5.3 à 5.5 ci-après.

Tableau 5.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

			Variation						Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (estimation)
	2012-2013 (dépenses effectives)	2013-2014 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats transferts entre composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale							
<b>A. Opérations de maintien de la paix</b>													
1. Département des opérations de maintien de la paix													
a) Direction exécutive et administration	1 342,6	1 309,6	–	–	(4,0)	–	(4,0)	(0,3)	1 305,6	34,1	1 339,7		
b) Programme de travail													
1. Opérations	4 946,8	5 509,2	–	–	(4,0)	–	(4,0)	(0,1)	5 505,2	141,4	5 646,6		
2. Questions militaires	835,2	944,1	–	–	(3,5)	–	(3,5)	(0,4)	940,6	29,7	970,3		
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	1 441,6	1 535,7	–	–	(3,6)	–	(3,6)	(0,2)	1 532,1	34,1	1 566,2		
4. Politiques, évaluation et formation	605,9	645,7	–	–	–	–	–	–	645,7	18,5	664,2		
<b>Total partiel (b)</b>	<b>7 829,5</b>	<b>8 634,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(11,1)</b>	<b>–</b>	<b>(11,1)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>8 623,6</b>	<b>223,7</b>	<b>8 847,3</b>		
c) Appui au programme	1 121,6	1 090,6	–	–	(71,3)	(36,5)	(107,8)	(9,9)	982,8	36,9	1 019,7		
<b>Total partiel (1)</b>	<b>10 293,7</b>	<b>11 034,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(86,4)</b>	<b>(36,5)</b>	<b>(122,9)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>10 912,0</b>	<b>294,7</b>	<b>11 206,7</b>		
2. Département de l'appui aux missions													
a) Direction exécutive et administration	1 957,3	2 130,0	–	–	(10,1)	–	(10,1)	(0,5)	2 119,9	46,5	2 166,4		
b) Programme de travail													
5. Appui administratif aux missions	3 093,3	3 274,5	–	–	(2,5)	–	(2,5)	(0,1)	3 272,0	101,8	3 373,8		

**Titre II Affaires politiques**

	Variation										
	2012-2013 (dépenses effectives)	2013-2014 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouve- lables et effet- report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats transferts entre les compo- santes	Nouvelles réduc- tions découlant de la résolution 69/264 de l'Assem- blée générale	Gains d'effi- cience découlant de la résolution 69/264 de l'Assem- blée générale	Total	Pour- centage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2016-2017 (estima- tion)
6. Services d'appui intégrés	3 003,0	3 079,4	-	-	-	-	-	-	3 079,4	80,1	3 159,5
<b>Total partiel (b)</b>	<b>6 096,3</b>	<b>6 353,9</b>	-	-	(2,5)	-	(2,5)	-	<b>6 351,4</b>	<b>181,9</b>	<b>6 533,3</b>
<b>Total partiel (2)</b>	<b>8 053,6</b>	<b>8 483,9</b>	-	-	(12,6)	-	(12,6)	(0,1)	<b>8 471,3</b>	<b>228,4</b>	<b>8 699,7</b>
<b>Total partiel (A)</b>	<b>18 347,3</b>	<b>19 518,8</b>	-	-	(99,0)	(36,5)	(135,5)	(0,7)	<b>19 383,3</b>	<b>523,1</b>	<b>19 906,4</b>
B. Missions de maintien de la paix											
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	70 292,6	74 245,0	-	(3 460,4)	(354,0)	-	(3 814,4)	(5,1)	70 430,6	1 459,6	71 890,2
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	19 822,1	19 192,4	-	2 896,4	(126,3)	-	2 770,1	14,4	21 962,5	2 360,8	24 323,3
<b>Total partiel (B)</b>	<b>90 114,7</b>	<b>93 437,4</b>	-	(564,0)	(480,3)	-	(1 044,3)	(1,1)	<b>92 393,1</b>	<b>3 820,4</b>	<b>96 213,5</b>
<b>Total partiel (1)</b>	<b>108 462,1</b>	<b>112 956,2</b>	-	(564,0)	(579,3)	(36,5)	(1 179,8)	(1,0)	<b>111 776,4</b>	<b>4 343,5</b>	<b>116 119,9</b>

**2) Quotes-parts hors budget ordinaire**

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (estima- tion)	2016-2017 (estima- tion)
1. Département des opérations de maintien de la paix			
a) Direction exécutive et administration	18 505,5	19 992,4	20 788,6
b) Programme de travail	140 974,9	141 580,5	141 741,3

## Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (estima- tion)									2016-2017 (estima- tion)
c) Appui au programme	28 098,7	22 188,2									23 750,6
<b>Total partiel (1)</b>	<b>187 579,1</b>	<b>183 761,1</b>									<b>186 280,5</b>
2. Département de l'appui aux missions											
a) Direction exécutive et administration	21 729,1	23 159,9									24 259,4
b) Programme de travail	111 385,7	109 527,5									111 283,0
<b>Total partiel (2)</b>	<b>133 114,8</b>	<b>132 687,4</b>									<b>135 542,4</b>
<b>Total (2)</b>	<b>320 693,9</b>	<b>316 448,5</b>									<b>321 822,9</b>
3) Ressources extrabudgétaires											
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (estima- tion)									2016-2017 (estima- tion)
1. Département des opérations de maintien de la paix											
a) Direction exécutive et administration	14 188,1	12 360,4									11 602,4
b) Programme de travail	124 845,6	101 359,7									93 591,3
c) Appui au programme	1 249,6	1 083,6									1 075,7
<b>Total partiel (3)</b>	<b>140 283,3</b>	<b>114 803,7</b>									
<b>Total (1), (2) et (3)</b>	<b>569 439,3</b>	<b>544 208,4</b>	–	(564,0)	(579,3)	(36,5)	(1 179,8)	(1,0)	111 776,4	4 343,5	544 212,2

Tableau 5.4 Postes

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires							
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total	
	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>										
SGA	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
SSG	5	5	–	–	–	–	–	–	5	5
D-2	6	6	–	–	8	7	1	1	15	14
D-1	7	7	–	–	21	24	–	–	28	31

**Titre II Affaires politiques**

	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>						<i>Total</i>	
			<i>Budget ordinaire</i>		<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>		<i>Ressources extrabudgétaires</i>			
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
P-5	9	9	–	–	77	77	4	5	90	91
P-4/3	13	15	–	–	472	478	12	12	497	505
P-2/1	9	9	–	–	14	14	–	–	23	23
<b>Total partiel</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>592</b>	<b>600</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>660</b>	<b>671</b>
<b>Agents des services généraux</b>										
1 <sup>re</sup> classe	–	–	–	–	20	20	1	1	21	21
Autres classes	19	19	–	–	234	236	11	14	264	269
<b>Total partiel</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>254</b>	<b>256</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>285</b>	<b>290</b>
<b>Catégories diverses</b>										
Service mobile	107	99	–	–	–	–	–	–	107	99
Administrateurs recrutés sur le plan national	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
Agents locaux	201	195	–	–	–	–	–	–	201	195
<b>Total partiel</b>	<b>310</b>	<b>296</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>310</b>	<b>296</b>
<b>Total</b>	<b>380</b>	<b>368</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>846</b>	<b>856</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>1 255</b>	<b>1 257</b>

Tableau 5.5 **Répartition des ressources par composante**

(En pourcentage)

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
<b>A. Opérations de maintien de la paix</b>			
1. Département des opérations de maintien de la paix			
a) Direction exécutive et administration	1,2	6,5	10,9
b) Programme de travail	7,7	44,0	88,1
c) Appui au programme	0,9	7,4	1,0
<b>Total partiel</b>	<b>9,8</b>	<b>57,9</b>	<b>100,0</b>
2. Département de l'appui aux missions			
a) Direction exécutive et administration	1,9	7,5	–
b) Programme de travail	5,7	34,6	–
<b>Total partiel</b>	<b>7,6</b>	<b>42,1</b>	<b>–</b>
<b>B. Missions de maintien de la paix</b>			
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve			
	63,0	–	–

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	19,6	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>82,6</b>	–	–
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

- 5.18 La variation de 564 000 dollars s'explique par une diminution de 3 460 400 dollars au titre de l'ONUST et une augmentation de 2 896 400 au titre de l'UNMOGIP, qui sont exposées dans les paragraphes ci-après.
- 5.19 La diminution de 3 460 400 au titre de l'ONUST correspond à : a) la suppression proposée de 13 postes (2 SM et 11 AL) et le déclassement de 5 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local, qui sont en partie compensés par la création de deux postes (1 P-4 et 1 P-3) (2 057 800 dollars) découlant de la rationalisation de la structure d'appui, de la redistribution des tâches et de l'externalisation des services de sécurité; b) une augmentation au titre des objets de dépense autres que les postes (1 402 600 dollars).
- 5.20 La diminution liée aux modifications apportées au tableau d'effectifs, notamment au titre de l'ONUST, est contrebalancée par des augmentations à d'autres chapitres du budget, essentiellement au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) au chapitre 3 (Affaires politiques) en raison du reclassement de 6 postes d'agent du Service de sécurité (agent de protection rapprochée) en postes d'agent du Service mobile.
- 5.21 L'augmentation de 2 896 400 dollars au titre de l'UNMOGIP s'explique par les dépenses nécessaires pour remettre les locaux en état, rembourser la valeur monétaire des installations actuellement mises à disposition par l'armée indienne et payer la location des locaux du bureau de liaison à New Delhi.

#### Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 5.22 Une réduction des crédits d'un montant total de 579 300 dollars est proposée pour les postes (393 500 dollars) et les autres objets de dépense (185 800 dollars) au titre de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. La diminution de 393 500 dollars au titre des postes s'explique par les propositions suivantes : a) gel du recrutement à des postes permanents au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions (104 300 dollars) et b) suppression d'un poste d'agent du Service mobile à l'ONUST (289 200 dollars).
- 5.23 La réduction proposée au titre des objets de dépenses autres que les postes (185 800 dollars) correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion ainsi qu'à d'autres gains d'efficacité que les bureaux visés au chapitre 5 comptent réaliser en 2016-2017.

#### Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 5.24 La variation de 36 500 dollars proposée conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, se compose comme suit : a) une réduction de 29 800 dollars au titre des postes, correspondant au gel du recrutement à des postes permanents prévu pour la composante appui au programme et b) une réduction de 6 700 dollars au titre des autres objets de dépense, correspondant aux gains d'efficacité que le Département prévoit de réaliser en 2016-2017,

essentiellement à la rubrique des services contractuels (9 400 dollars). Ces réductions sont en partie compensées par une augmentation de 2 700 dollars au titre des autres dépenses de personnel au Département des opérations de maintien de la paix.

#### Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 5.25 Des ressources d'un montant estimatif de 321 822 900 dollars provenant du compte d'appui aux missions de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2016-2017 viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire. Par ailleurs, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 106 269 400 dollars sont prévues pour financer le programme de travail du Département des opérations de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2016-2017.

#### Autres éléments d'information

- 5.26 En application de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale sur le principe de responsabilité, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont pris des mesures visant à renforcer le dispositif d'application de ce principe. Il s'agissait notamment d'évaluer l'efficacité des dispositifs de commandement et de conduite des opérations de maintien de la paix, de créer un cadre intégré de déontologie et de discipline et de renforcer les mesures d'application du principe de responsabilité dans la gestion des ressources de l'Organisation. Début 2012, les deux départements ont approuvé l'évaluation qui a été faite de l'efficacité de leurs dispositifs de commandement et de conduite des opérations aux fins des opérations de maintien de la paix. Selon la principale conclusion de l'évaluation, les politiques régissant actuellement le commandement et le contrôle soulignent bien les liens de collaboration essentiels au fonctionnement des missions de maintien de la paix.
- 5.27 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les ressources d'un montant de 2 520 400 dollars consacrées aux activités de suivi et d'évaluation sont imputées au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour un total de 168 mois de travail (120 mois pour les administrateurs et 48 pour les agents des services généraux).
- 5.28 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 5.6 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 5.6 Répartition des publications (support papier)

	2012-2013 (résultats effectifs)	2014-2015 (estimation)	2016-2017 (estimation)
Publications en série	14	14	14
Publications isolées	–	–	–
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

- 5.29 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions entretiennent de solides partenariats avec les organismes des Nations Unies afin d'exploiter au mieux les compétences techniques du système et d'éviter autant que possible que les activités et les ressources ne fassent double emploi. Ainsi, le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sont chargés de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de

l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, s'emploient ensemble à fournir un appui cohérent en matière de police, de justice et de répression dans le cadre des missions et en situation de crise et à aider les équipes de pays des Nations Unies et les missions à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes communs dans les domaines de l'état de droit, de la justice et de la sécurité. Ces mesures visent par ailleurs à assurer une coordination stratégique de haut niveau avec leurs principaux partenaires. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions participent à plusieurs dispositifs interinstitutions s'occupant de questions concernant l'ensemble des missions. Membre de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, constituée de 14 départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Département des opérations de maintien de la paix s'emploie à renforcer la collaboration avec ses partenaires du système et la coordination et la cohérence de l'action qu'ils mènent pour faciliter la réforme nationale du secteur de la sécurité. Parmi les autres dispositifs interinstitutions, on trouve le Groupe de travail des Nations Unies pour le développement-Comité exécutif pour les affaires humanitaires, le Groupe de contact pour la consolidation de la paix, le Groupe de travail ONU-Banque mondiale et l'Équipe spéciale chargée du New Deal. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sont également membres du Groupe de travail et du Comité directeur des moyens civils et servent de secrétariat au Groupe directeur pour une action intégrée. À ce titre, ils ont fait progresser l'intégration des activités du système dans un certain nombre de domaines clés, notamment en élaborant un nouveau dispositif d'évaluation et de planification intégrées que le Secrétaire général a approuvé en avril 2013. Les deux départements sont également représentés au sein du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et de son groupe directeur. Ces derniers sont chargés d'élaborer des mesures de sécurité à l'intention de l'ensemble des entités appliquant le régime commun des Nations Unies. Aux côtés du Département des affaires politiques, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Département de la gestion, du Département de l'information, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sont également des membres actifs du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, dont le principal objectif est de mettre à profit les synergies internes à l'Organisation et de faire des économies d'échelle en rassemblant, en un centre unique basé au Siège et placé sous l'autorité du Secrétaire général, l'ensemble des activités de gestion des crises survenant sur le terrain, pour donner aux principaux dirigeants de l'ONU une perspective opérationnelle commune.

## A. Opérations de maintien de la paix

### 1. Département des opérations de maintien de la paix

#### a) Direction exécutive et administration

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 305 600 dollars*

- 5.30 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix se compose du secrétariat du Secrétaire général adjoint et du Bureau du Chef de cabinet, qui comprend aussi la Section des affaires publiques et le Centre de situation. Le Service administratif fait l'objet d'une présentation distincte, puisque ses fonctions couvrent seulement l'appui aux programmes pour l'ensemble du Département des opérations de maintien de la paix et pour le Département de l'appui aux missions.
- 5.31 Le Département veille à ce que les quelque 104 000 membres des contingents et du personnel de police déployés dans les missions de maintien de la paix reçoivent les instructions et les outils dont ils ont besoin pour agir conformément aux exigences fixées. Le Secrétaire général adjoint aux

opérations de maintien de la paix dirige et supervise les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au nom du Secrétaire général et leur fournit des orientations politiques et générales et des directives stratégiques, ainsi qu'aux missions politiques spéciales relevant de son Département, en fonction des mandats assignés par le Conseil de sécurité. Il fait des recommandations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur toutes les questions relatives aux activités de maintien de la paix et sur les orientations futures concernant notamment les stratégies, les politiques générales et les initiatives en matière de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de transition (par des partenariats conclus avec les organisations régionales et d'autres partenaires des opérations de maintien de la paix) et de protection des civils. Il entretient également des contacts de haut niveau avec les parties au conflit et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, du personnel de police ou des fonds pour l'application des mandats prescrits par le Conseil. Il collabore avec le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions sur toutes les questions qui sont du ressort du Département des opérations de maintien de la paix.

- 5.32 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions de direction et d'administration et à formuler les orientations politiques et stratégiques à l'intention du Département des opérations de maintien de la paix et des missions administrées par le Département; il établit le programme de travail de ce dernier et veille à ce qu'il soit aligné sur les priorités et objectifs stratégiques du maintien de la paix; il défend les principes du maintien de la paix auprès des instances intergouvernementales compétentes; il définit les orientations stratégiques et opérationnelles des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales; il s'occupe des relations avec les médias, de la communication et des relations publiques et appuie les activités d'information dans les missions; il dirige les activités transversales d'administration, de réforme et d'information des opérations sur le terrain; il appuie la prise de décisions en formulant des appréciations sur les faits nouveaux qui ont une incidence sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies; il donne des conseils sur les questions de sécurité et de sûreté qui se posent dans le cadre de ces opérations; et il fournit une aide à la gestion des crises au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions.

**Tableau 5.7 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Gestion efficace du programme de travail	Fourniture des produits et services en temps voulu [pourcentage de produits et services fournis en temps voulu]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
b) Renforcement de l'orientation stratégique et opérationnelle, de la planification, du déploiement et de la transition des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix	Définition et réalisation de grands objectifs pour toutes les opérations et missions dirigées par le Département [pourcentage d'objectifs définis et atteints]	Objectif	100	90	80
		Estimation		100	80
		Résultats effectifs			100

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
c) Vision partagée par le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes concernant les orientations à suivre en matière de maintien de la paix et à l'échelle de chaque opération	Réalisation des objectifs concernant la mise en œuvre des programmes de réforme pendant l'exercice [pourcentage d'objectifs réalisés]	Objectif	90	85	80
		Estimation		85	80
		Résultats effectifs			80

### Facteurs externes

- 5.33 Le Bureau du Secrétaire général adjoint atteindra les objectifs visés et parviendra aux réalisations escomptées si les États Membres fournissent l'appui politique et les ressources financières nécessaires à l'exécution des mandats des missions et les partenaires du maintien de la paix apportent le soutien nécessaire.

### Produits

- 5.34 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Services fonctionnels pour les réunions (budget ordinaire, ressources extrabudgétaires et quotes-parts hors budget ordinaire) :
    - i) Services techniques de secrétariat à l'intention du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale;
    - ii) Exposés en réponse à toutes les demandes exprimées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale;
    - iii) Exposés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux organes délibérants sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions (80);
  - b) Documentation destinée aux organes délibérants (budget ordinaire) : rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations au Comité spécial des opérations de maintien de la paix;
  - c) Autres activités de fond (budget ordinaire, ressources extrabudgétaires et quotes-parts hors budget ordinaire) :
    - i) Missions d'établissement des faits dans les principaux pays fournisseurs de forces militaires ou de forces de police ainsi que dans d'autres États Membres pour nouer des partenariats stratégiques et bâtir des politiques communes en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (15);
    - ii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions :
      - a. mise en œuvre des plans-programmes définis dans le budget ordinaire et le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix;
      - b. réunions avec des États Membres, des organisations régionales et des groupes d'amis et groupes de contact sur l'ensemble des volets du maintien de la paix, et exposés à leur intention;

- iii) Activités ou documentation techniques : suivi et évaluation de l'exécution de tous les contrats de mission signés entre les chefs des missions de maintien de la paix et le Secrétaire général.

5.35 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 5.8.

Tableau 5.8 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	2014-2015	2016-2017 <i>(avant actuali-</i> <i>sation des coûts)</i>	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 261,8	1 261,8	3	3
Autres objets de dépense	47,8	43,8	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 309,6</b>	<b>1 305,6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	19 992,4	20 788,6	58	59
Ressources extrabudgétaires	12 360,4	11 602,4	–	–
<b>Total</b>	<b>33 662,4</b>	<b>33 696,6</b>	<b>61</b>	<b>62</b>

5.36 Le montant de 1 261 800 dollars prévu au titre des postes permettra de reconduire trois postes [1 SGA, 1 D-1 et 1 G(AC)] au Bureau du Secrétaire général adjoint. Le montant de 43 800 dollars servira à financer les frais de voyage du personnel du Bureau et les frais de représentation de l'ensemble du Département. La réduction de 4 000 dollars proposée au titre des voyages correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

5.37 Les ressources provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 20 788 600 dollars, devraient servir à financer 59 postes et à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement afférentes à l'accomplissement des travaux et à l'exécution des produits. Des fonds extrabudgétaires d'un montant estimé à 11 602 400 dollars seront en outre prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix afin d'aider le Département à mener à bien des projets dans des domaines tels que la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'état de droit, les pratiques exemplaires et la formation.

**b) Programme de travail**

5.38 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 5.9.

Tableau 5.9 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
1. Opérations	5 509,2	5 505,2	15	15
2. Questions militaires	944,1	940,6	3	3
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	1 535,7	1 532,1	3	3
4. Politiques, évaluation et formation	645,7	645,7	3	3
<b>Total partiel</b>	<b>8 634,7</b>	<b>8 623,6</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
Postes	141 580,5	141 741,3	372	374
Ressources extrabudgétaires	101 359,7	93 591,3	24	28
<b>Total</b>	<b>251 574,9</b>	<b>243 956,2</b>	<b>420</b>	<b>426</b>

### Sous-programme 1 Opérations

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 505 200 dollars*

- 5.39 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau des opérations, qui se compose de trois divisions : la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II et la Division Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine. La création de cette dernière, par le regroupement de la Division Asie et Moyen-Orient et de la Division Europe et Amérique latine, est proposée dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour le cycle budgétaire 2015/16, étant donné que la responsabilité de l'appui administratif à apporter à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été transférée au Département des affaires politiques à compter du 1er octobre 2014 et que la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a cessé ses activités en décembre 2012. Au total, les divisions comptent sept équipes opérationnelles intégrées. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 5.10 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Mener efficacement les activités de planification, de mise en place et d'adaptation de toutes les opérations de maintien de la paix prescrites par le Conseil de sécurité et mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale applicables

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix	i) Des recommandations préconisant la mise en place de nouvelles opérations de maintien de la paix ou des aménagements majeurs à des opérations existantes sont reprises dans les résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organismes intergouvernementaux. [Pourcentage de recommandations reprises dans des résolutions]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	ii) Tous les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité rendent compte des réunions d'exposés fait devant les pays qui fournissent des contingents et les membres du Conseil de sécurité.	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
b) Gestion efficace et rationnelle des opérations de maintien de la paix	i) Pourcentage d'activités de planification intégrée menées à bien dans le respect des conditions posées par le Conseil de sécurité quant au fond et aux délais pour la mise en place de nouvelles opérations de maintien de la paix ou l'aménagement de celles qui existent	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	ii) Toutes les opérations de maintien de la paix respectent les grandes étapes définies et prescrites par le Conseil de sécurité dans ses résolutions.	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

### Facteurs externes

- 5.40 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties au conflit coopèrent et sont disposées à régler leurs différends de façon pacifique; b) les partenaires du maintien de la paix apportent le soutien nécessaire; c) les conditions de sécurité autorisent la mise en place ou la poursuite des opérations de maintien de la paix.

**Produits**

- 5.41 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
    - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions : informations générales et conseils donnés à l'Assemblée générale et à ses divers organes sur des questions concernant le maintien de la paix;
    - ii) Conseil de sécurité :
      - a. Services fonctionnels pour les réunions : informations communiquées oralement au Conseil de sécurité sur des questions concernant le maintien de la paix (35); consultations avec les pays qui fournissent des contingents (35);
      - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général (25);
    - iii) Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : activités ou documentation techniques : conseils et appui aux opérations de maintien de la paix sur des questions stratégiques, politiques et opérationnelles; avis sur des questions de maintien de la paix dispensés aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales s'occupant des questions de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales; réunions annuelles avec l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles, ainsi qu'avec l'Union européenne à New York (2); consultations et accords structurels avec des organisations régionales et entre elles afin de promouvoir l'accroissement des capacités régionales de maintien de la paix pour certaines opérations; constitution d'équipes spéciales intégrées et de groupes de travail avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système pour des opérations de maintien de la paix complexes et multidimensionnelles;
- 5.42 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 5.11.

Tableau 5.11 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	5 466,6	5 466,6	15	15
Autres objets de dépense	42,6	38,6	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>5 509,2</b>	<b>5 505,2</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	27 885,9	26 642,2	76	75
<b>Total</b>	<b>33 395,1</b>	<b>32 147,4</b>	<b>91</b>	<b>90</b>

- 5.43 Le montant de 5 466 600 dollars prévu au titre des postes devrait permettre de financer 15 postes [1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 2 P-5 1 P-4/P-3 et 5 G(AC)] au Bureau des opérations. Le titulaire de chacun des 3 postes D-2 dirigera l'une des divisions régionales du Bureau. Les objets de dépense autres que les postes, qui représentent 38 600 dollars, concernent les voyages du personnel du Bureau et les montants affectés aux services contractuels de traduction, dans les langues officielles, de documents et d'études présentant un caractère d'urgence. La réduction de 4 000 dollars proposée au titre des voyages correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 5.44 Les ressources provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 26 642 200 dollars, devraient servir à financer 75 postes et à couvrir d'autres dépenses afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.

**Sous-programme 2  
Questions militaires**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 940 600 dollars*

- 5.45 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau des affaires militaires, qui est composé du Bureau du Conseiller militaire, du Service des opérations militaires en cours, du Service de la constitution des forces et du Service de la planification militaire. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

**Tableau 5.12 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Exécuter efficacement les volets militaires des missions autorisées par le Conseil de sécurité et appliquer efficacement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité	i) Les plans militaires sont mis au point dans un délai maximum de sept jours suivant l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité.	Objectif	7	7	7
		Estimation		7	7
		Résultats effectifs			7
	ii) Les demandes officielles d'annonces de contributions sont présentées aux pays fournisseurs de contingents dans un délai maximum de cinq jours suivant l'approbation de la liste des pays qui pourraient éventuellement en fournir.	Objectif	5	5	5
		Estimation		5	5
		Résultats effectifs			5
b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix	Les opérations de maintien de la paix mettent en application la totalité des recommandations concernant les questions militaires issues des rapports de fin de mission, de visite, d'étude ou d'évaluation qui ont été approuvées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, conformément aux mandats intergouvernementaux pertinent.	Objectif	100	100	100
		Estimation		90	100
		Résultats effectifs			73

### Facteurs externes

- 5.46 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres affectent en temps utile les effectifs et le matériel militaires nécessaires au déploiement des opérations de maintien de la paix et les parties au conflit dans les zones d'opérations de maintien de la paix coopèrent avec l'Organisation.

### Produits

- 5.47 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
    - i) Activités ou documentation techniques : activités quotidiennes de suivi et d'appui concernant l'ensemble des unités militaires, par le truchement de la fonction de contrôle; déploiement de forces militaires, d'observateurs et de fonctionnaires du Siège, l'accent étant mis sur l'équilibre entre hommes et femmes; amélioration du mécanisme d'annonce de contributions relatif au système de forces et moyens en attente des Nations Unies et à la réserve de cadres supérieurs disponibles pour les missions; élaboration de politiques, de directives et d'instructions générales visant à renforcer l'efficacité des composantes militaires; exposés présentés à des pays qui fournissent des contingents, s'apprêtent à le faire ou l'envisagent, offrant des conseils militaires sur les besoins opérationnels d'opérations de maintien de la paix nouvellement créées ou procédant à des ajustements importants; contribution au renforcement de l'efficacité des composantes militaires déployées sur le terrain en maintenant au Siège des effectifs militaires prêts à être déployés rapidement au cas où la nécessité d'un démarrage, d'une montée en puissance ou d'une intervention en cas de crise se ferait sentir; élaboration de documents d'orientation portant sur la stratégie militaire (concepts d'opérations, descriptifs des besoins en effectifs militaires et règles d'engagement et de comportement);
    - ii) Manifestations spéciales : Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : fourniture de conseils aux États Membres, aux organisations régionales et aux organismes des Nations Unies sur les aspects militaires des pourparlers et accords de paix et des opérations de maintien de la paix, y compris la planification stratégique et opérationnelle, et sur la mise en œuvre du volet militaire du mandat des opérations de maintien de la paix; séances d'information propres à une mission concernant les faits nouveaux, les évolutions prévisibles, les situations de crise, les moyens nécessaires aux forces, les règles d'engagement et de comportement, l'évaluation des menaces et les modifications apportées au mandat confié aux opérations de maintien de la paix; accueil des officiers supérieurs préalablement au déploiement et communication d'informations après leur nomination.
- 5.48 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 5.13.

Tableau 5.13 Ressources nécessaires : sous-programme 2

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	907.2	907.2	3	3
Autres objets de dépense	36.9	33.4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>944.1</b>	<b>940.6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	48 617.6	48 263.1	131	130
<b>Total</b>	<b>49 561.7</b>	<b>49 203.7</b>	<b>134</b>	<b>133</b>

- 5.49 Le montant de 907 200 dollars prévu au titre des postes permettra de reconduire trois postes (1 SSG et 2 G(AC)] au sein du Bureau des affaires militaires. Les objets de dépense autres que les postes, qui représentent 33 400 dollars, concernent les voyages du personnel du Bureau et les services contractuels de traduction, dans les langues officielles, de documents et d'études présentant un caractère d'urgence. La réduction de 3 500 dollars proposée au titre des voyages correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 5.50 Les ressources provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 48 263 100 dollars, devraient servir à financer 130 postes et à couvrir d'autres dépenses afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.

### Sous-programme 3 État de droit et institutions chargées de la sécurité

#### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 532 100 dollars*

- 5.51 La responsabilité opérationnelle de l'exécution du sous-programme incombe au Bureau du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, lequel comprend le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, la Division de la police, le Service de la lutte antimines, le Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires et la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 5.14 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Soutenir les institutions garantes de l'état de droit et chargées de la sécurité dans les pays qui sortent d'un conflit et renforcer leurs moyens d'action afin que ces pays disposent des capacités nécessaires et de services viables, en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Réduction du temps nécessaire pour déployer et mettre en place les composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité	i) Déploiement initial de personnel de police dans les opérations de maintien de la paix nouvelles, modifiées ou en transition dans les 30 jours suivant l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité (nombre de jours)	Objectif	25	30	45
		Estimation		30	45
		Résultats effectifs			45
	ii) Réduction du nombre de jours nécessaires, après l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité, pour le déploiement de personnel de base dans les domaines de l'état de droit (justice et système pénitentiaire) et de la lutte antimines	Objectif	15	15	20
		Estimation		15	20
		Résultats effectifs			20
b) Amélioration de l'efficacité des composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix	i) Augmentation du nombre de plans intégrés englobant les composantes police, justice, système pénitentiaire, désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité et lutte antimines mis en œuvre pour les opérations de maintien de la paix	Objectif	5	5	4
		Estimation		5	4
		Résultats effectifs			4
	ii) Augmentation du nombre de pays accueillant des opérations de maintien de la paix dont les institutions garantes de l'état de droit et de la sécurité peuvent, grâce à l'appui de ces opérations, exercer pleinement leurs responsabilités	Objectif	13	13	13
		Estimation		13	13
		Résultats effectifs			13
c) Meilleure prise de conscience des dangers des mines terrestres et des restes explosifs de guerre dans les pays touchés	Réduction du nombre de victimes de mines terrestres et de restes explosifs de guerre dans les pays touchés	Objectif	2 500	3 500	4 200
		Estimation		3 500	4 200
		Résultats effectifs			4 200

### Facteurs externes

5.52 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : le Conseil de sécurité établit des mandats clairs et réalistes pour les activités menées dans le domaine de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité; des systèmes et mécanismes nationaux sont en place pour que des policiers, des agents pénitentiaires et du personnel judiciaire qualifiés soient détachés en temps voulu; les partenaires extérieurs du maintien de la paix apportent l'appui nécessaire pour les

activités concernant le rétablissement des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité; les États hôtes s'engagent à renforcer leurs institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité et/ou à mettre en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration; et les organisations nationales de lutte antimines sont en place dans le pays où les opérations sont menées.

### **Produits**

5.53 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Missions d'établissement des faits : rapports sur les visites opérationnelles effectuées dans chaque mission de maintien de la paix (10);
  - ii) Activités ou documentation techniques : réunions d'information à l'intention des États Membres sur des questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission (24); fourniture de conseils aux missions de maintien de la paix sur le renforcement des capacités des services de police locaux et d'autres organes chargés de faire respecter le droit; fourniture de conseils et d'un appui à 40 pays fournissant des forces de police sur les mécanismes de sélection nationale aux fins de la préparation, du déploiement et de la formation du personnel de police, y compris des membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées, et du déploiement de leur matériel (94); assistance technique et recommandations destinées aux missions, dans le cadre de deux missions d'évaluation des composantes chargées de la lutte antimines dans les opérations nouvelles ou reconfigurées et les missions politiques spéciales ou lors de situations d'urgence; réunions d'information à l'intention des États Membres sur la justice et les questions pénitentiaires; déploiement dans six missions d'experts des questions de police, dont celles concernant la planification et les réformes (6); élaboration de documents d'orientation à l'intention du personnel judiciaire et pénitentiaire; élaboration de supports de formation et organisation de cours à l'intention du personnel judiciaire et pénitentiaire; élaboration, examen ou révision de plans d'opérations policières, d'instructions permanentes et de directives pour les composantes police des missions (12); renforcement de l'accessibilité et des fonctionnalités du site Web du Réseau électronique d'information sur la lutte antimines, qui contient des rapports, des documents d'information et d'autres données opérationnelles provenant de 17 programmes de lutte antimines exécutés dans le cadre de missions; qualité améliorée des bases de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines, qui contient des informations sur les zones dangereuses connues ou présumées et sur les victimes recensées dans tous les programmes en cours; établissement et mise en œuvre initiale des politiques et directives du Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix; orientations sur les questions ayant trait aux normes, politiques et procédures de la lutte antimines, dans le cadre de programmes de lutte antimines exécutés dans des missions (17); visites préalables au déploiement dans les États Membres afin d'apporter des conseils sur les besoins en matière de police et les capacités et ressources nécessaires (10); élaboration de rapports d'examen des programmes relatifs aux composantes judiciaire et pénitentiaire des missions; participation à des forums internationaux sur la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre avec éventuellement présentation d'une communication (4); fourniture de conseils et d'une assistance aux missions politiques spéciales sur des

questions touchant la justice, le système pénitentiaire, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la lutte antimines, sous forme d'orientations, de bilans, d'activités de planification et de suivi et d'évaluation des programmes concernés; élaboration et organisation de stages de formation sur les questions liées à la lutte antimines à l'intention du personnel de l'ONU et des organisations de la société civile qui opèrent dans des situations d'après conflit (6); présentation d'exposés aux États Membres, aux organes intergouvernementaux, aux groupes d'amis, aux groupes régionaux et aux institutions spécialisées sur l'amélioration de l'exécution des mandats des missions concernant la réforme du secteur de la sécurité (3); établissement de rapports d'appui, d'examen ou d'évaluation technique ou stratégique sur l'exécution des mandats concernant la réforme du secteur de la sécurité (6); réunions ciblées avec les donateurs pour faire en sorte que les ressources nécessaires soient disponibles pour déployer dans les opérations de maintien de la paix des experts de la réforme du secteur de la sécurité inscrits au fichier de l'Organisation (3); rapport annuel multidonateurs sur les activités du Service de la lutte antimines de l'Organisation;

- iii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : coprésidence du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration; coprésidence de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et organisation de réunions bimensuelles des experts et de réunions annuelles des responsables; organisation de réunions semestrielles des responsables et conseillers de la réforme du secteur de la sécurité dans les missions; coordination des activités de sensibilisation au danger des mines et de dialogue avec les collectivités qui sont menées dans le cadre de tous les programmes de lutte antimines de l'Organisation; présidence des réunions du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines organisées au niveau des responsables et à celui des experts et des réunions annuelles du Comité directeur de la lutte antimines (2);
- b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) : projets opérationnels : déminage; sensibilisation au danger des mines; sécurité, gestion et destruction des armes et des arsenaux; renforcement des capacités des autorités nationales et des partenaires locaux; stages de formation à la protection contre les mines terrestres organisés à l'intention des forces de maintien de la paix et du personnel des entreprises de déminage, dans toutes les opérations de maintien de la paix; déploiement de matériel de déminage conforme aux Normes internationales de la lutte antimines selon les priorités fixées par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines; déploiement de spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité inscrits au fichier d'experts de l'Organisation, dans les opérations de maintien de la paix ou les missions politiques spéciales; déploiement d'experts du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans les missions politiques spéciales.

5.54 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 5.15.

Tableau 5.15 Ressources nécessaires : sous-programme 3

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 499,7	1 499,7	3	3
Autres objets de dépense	36,0	32,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 535,7</b>	<b>1 532,1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	38 552,9	39 132,9	103	106
Ressources extrabudgétaires	101 359,7	93 591,3	24	28
<b>Total</b>	<b>141 448,3</b>	<b>134 256,3</b>	<b>130</b>	<b>137</b>

- 5.55 Le montant de 1 499 700 dollars prévu au titre des postes permettrait de reconduire trois postes (1 SSG, 1 D-2 et 1 P-5) au Bureau. Le montant de 32 400 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servirait à financer les voyages autorisés du personnel se rendant aux réunions régionales des pays fournisseurs de contingents, à des séminaires et à des conférences. La réduction de 3 600 dollars proposée au titre des voyages correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 5.56 Les ressources provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 39 132 900 dollars, permettraient de financer 106 postes et de couvrir d'autres dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.
- 5.57 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 93 591 300 dollars, provenant principalement du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines, permettront notamment de financer 28 postes et d'autres objets de dépense.

#### Sous-programme 4 Politiques, évaluation et formation

##### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 645 700 dollars*

- 5.58 La responsabilité opérationnelle de l'exécution du sous-programme incombe à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation. La Division se compose du Bureau du Directeur, qui comprend l'Équipe d'évaluation, l'Équipe chargée des partenariats, le Service intégré de formation et la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 5.16 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Fournir, en matière d'orientation et de formation, les outils indispensables à la planification, à l'établissement et au maintien d'opérations de maintien de la paix efficaces, en conformité avec les mandats du Conseil de sécurité et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Connaissance accrue, parmi les acteurs concernés, des politiques, instructions permanentes, directives et normes et outils de formation conformes aux principes de l'Organisation des Nations Unies et tenant compte des enseignements tirés de l'expérience	i) Nombre de documents en ligne définissant des directives et faisant état des enseignements tirés de l'expérience ou des pratiques optimales téléchargés par des praticiens du maintien de la paix à partir de la base de données sur les pratiques et politiques du Département	Objectif	25 000	25 000	20 000
		Estimation		25 000	20 000
		Résultats effectifs			20 000
	ii) Pourcentage de normes de formation au maintien de la paix élaborées et mises à la disposition des États Membres, des opérations sur le terrain, des partenaires régionaux et des établissements de formation pour appuyer la formation préalable au déploiement, la formation à l'entrée en fonctions	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

### Facteurs externes

- 5.59 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres apportent l'appui nécessaire à la mise en œuvre des activités de formation et d'élaboration des politiques et les facteurs externes, comme les situations de crise dans les missions, et les besoins imprévus créés par des menaces nouvelles n'entraînent pas de réaffectation des ressources.

### Produits

- 5.60 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions : exposés présentés oralement aux États Membres sur des questions concernant le maintien de la paix; fourniture de services d'appui fonctionnel au Comité spécial des opérations de maintien de la paix et à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission);
  - Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : activités ou documentation techniques : fourniture de documents directs et de supports et d'outils de formation aux praticiens du maintien de la paix au moyen de bases de données en ligne; fourniture de conseils sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation, aux organismes partenaires du système des

Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales qui s'occupent de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales; fourniture de documents directifs (politiques, pratiques et procédures opérationnelles permanentes) et de supports de formation aux États Membres, aux missions et au personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions; fourniture d'un appui aux États Membres et aux institutions régionales chargées de la formation au maintien de la paix et de l'élaboration des politiques en la matière; fourniture d'un soutien aux missions sous forme de conseils sur les politiques à adopter, de mise en commun des connaissances et des pratiques optimales, de normes et supports de formation et d'évaluations des missions aux fins de l'amélioration de l'exécution des mandats.

5.61 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 5.17.

Tableau 5.17 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	645,7	645,7	3	3
<b>Total partiel</b>	<b>645,7</b>	<b>645,7</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	26 524,1	27 703,1	62	63
<b>Total</b>	<b>27 169,8</b>	<b>28 348,8</b>	<b>65</b>	<b>66</b>

5.62 Le montant de 645 700 dollars prévu au titre des postes permettrait de reconduire trois postes [2 P-2 et 1 G(AC)] à la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix.

5.63 Les ressources provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 27 703 100 dollars, permettraient de financer 63 postes et de couvrir d'autres dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.

**c) Appui au programme**

***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 982 800 dollars***

5.64 Le Service administratif fournit au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions des services d'appui concernant l'administration du personnel, la gestion budgétaire et financière, la planification des ressources et l'utilisation des services communs, ainsi que les activités financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ou du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines.

5.65 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 5.18.

Tableau 5.18 Ressources nécessaires : appui au programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	357,6	223,5	1	1
Autres objets de dépense	733,0	759,3	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 090,6</b>	<b>982,8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	22 188,2	23 750,6	16	16
Ressources extrabudgétaires	1 083,6	1 075,7	5	5
<b>Total</b>	<b>24 362,4</b>	<b>25 809,1</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

- 5.66 Le montant de 223 500 dollars prévu au titre des postes permettrait de financer partiellement le poste P-4 du Service administratif. Le montant de 759 300 dollars prévu au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les dépenses liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles.
- 5.67 La réduction globale de 107 800 dollars englobe : a) au titre des postes, une réduction liée au gel proposé du recrutement à un poste, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, la réduction se répartissant en gains d'efficacité (29 800 dollars) et en nouvelles réductions (104 300 dollars); et b) au titre des autres objets de dépense, une augmentation de 35 700 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel, partiellement compensée par une réduction de 9 400 dollars, en application des dispositions de la résolution 69/264 de l'Assemblée relatives aux gains d'efficacité.
- 5.68 Les ressources provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 23 750 600 dollars, permettraient de financer 16 postes et de couvrir d'autres dépenses de fonctionnement pour la composante Appui au programme.
- 5.69 Les ressources du budget ordinaire seraient également complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 075 700 dollars provenant du compte spécial pour l'appui au programme, pour financer cinq postes et des dépenses opérationnelles et fournir les services d'appui nécessaires au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions.

## 2. Département de l'appui aux missions

### a) Direction exécutive et administration

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 119 900 dollars**

- 5.70 Les fonctions du Bureau du Secrétaire général adjoint sont énoncées dans la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Département de l'appui aux missions (ST/SGB/2010/2). Le Bureau est composé du Secrétaire général adjoint, du Sous-Secrétaire général et des fonctionnaires de leurs bureaux, ainsi que des équipes chargées des fonctions suivantes : l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives au niveau du Département, la supervision des quatre

divisions fonctionnelles du Département et du Centre de services mondial, qui comprend la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et la Base d'appui des Nations Unies à Valence (Espagne); les activités de consultation et de coordination internes, interdépartementales et externes nécessaires aux missions déployées ou devant l'être; le soutien aux activités d'appui intégré aux missions conduites par le Département des opérations de maintien de la paix, avec l'affectation de fonctionnaires chargés du soutien spécialisé dans les équipes opérationnelles intégrées au Département des opérations de maintien de la paix et au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); et l'appui aux missions politiques spéciales. Le Bureau est également chargé des fonctions suivantes : orientation stratégique d'ensemble et décisions opérationnelles concernant la sélection des hauts responsables des missions; appui aux hauts responsables des missions dans l'exercice de leurs attributions et responsabilités essentielles concernant la déontologie et la discipline et la gestion des risques opérationnels et risques de non-respect des règles qui sont associés à la délégation de pouvoirs dans les domaines de la gestion des ressources humaines, financières, informatiques, technologiques et physiques aux missions desservies par le Département.

- 5.71 Dans sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé la stratégie globale d'appui aux missions du Secrétaire général ayant pour but d'améliorer la qualité et l'efficacité des services fournis aux missions. Le Bureau intégrera les principes, méthodes et objectifs de la stratégie globale d'appui aux missions dans ses activités et continuera, d'une part, de diriger et de coordonner les progrès accomplis au sein du Département et des entités des Nations Unies chargées de l'appui aux missions pour améliorer la rapidité, la qualité et de la flexibilité de leur aide, et d'autre part de faire rapport sur la question. Le Département continuera d'œuvrer à l'amélioration stratégique des opérations menées par les entités des Nations Unies chargées de l'appui aux missions et au contrôle de leur performance au niveau mondial. Le Bureau du Secrétaire général adjoint sera notamment chargé de conseiller le Secrétaire général adjoint, le Sous-Secrétaire général, les directeurs de départements et les principaux responsables des activités d'appui dans les missions et de les aider à concevoir et mettre en place des améliorations stratégiques du modèle de prestation de services d'appui aux missions de l'Organisation, à coordonner leur mise en œuvre, à en assurer le suivi et à en rendre compte, et de faire en sorte que l'amélioration de l'appui aux missions soit mise en œuvre de manière cohérente dans le cadre du dispositif d'appui aux missions au siège, dans les centres de services et dans les missions. Ces fonctions seront particulièrement importantes compte tenu des nouvelles initiatives que les missions mettent en œuvre dans les domaines de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des services partagés.
- 5.72 Le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions a pour mandat de diriger, selon les orientations formulées par les États Membres, l'élaboration et l'application des orientations stratégiques du Département et est responsable en dernier ressort de la bonne gestion des ressources autorisées par les États Membres. Le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions est chargé de la gestion courante du Département, de l'intégration de ses filières d'appui et du contrôle et de l'évaluation des travaux de ses divisions. Tandis que le Secrétaire général adjoint veille à la cohérence stratégique d'ensemble des travaux du Département et des orientations formulées par les États Membres, le Sous-Secrétaire général se consacre davantage au règlement des demandes opérationnelles quotidiennes en veillant à ce que le Département fonctionne de façon satisfaisante.
- 5.73 Le bureau intégré du Secrétaire général adjoint et du Sous-Secrétaire général bénéficie de l'appui de deux équipes : une Équipe d'appui stratégique, qui assiste le Bureau du Secrétaire général adjoint, et une Équipe d'appui opérationnel, qui assiste le Bureau du Sous-Secrétaire général. Les deux équipes aident à la gestion du Département et à celle des ressources humaines et financières que l'Assemblée générale a confiées à celui-ci. Leurs travaux combinés renforcent la capacité du

Département de répondre rapidement aux nouveaux besoins qui apparaissent, notamment en phase de démarrage ou d'élargissement des missions.

- 5.74 L'objectif général de l'Équipe d'appui stratégique est d'aider le Secrétaire général adjoint à accroître la cohérence de la stratégie et des politiques suivies, à renforcer l'application du principe de responsabilité dans tout le Département et à faire en sorte que les ressources soient employées efficacement. L'Équipe d'appui opérationnel veille à ce que l'appui aux missions soit efficace en établissant des analyses documentées qui dépassent la compartimentation institutionnelle qui existe aussi bien entre le Siège et les missions qu'en leur sein. Elle aide à assurer la cohérence entre le Département au Siège, le Centre de services mondial, les centres de services régionaux et les missions en veillant à ce que tous portent une attention particulière aux services intégrés.

Tableau 5.19 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Gestion efficace du programme de travail	Fourniture des produits et services en temps voulu [pourcentage de produits et services fournis en temps voulu]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
b) Appui efficace et rationnel et directives techniques s'agissant des activités d'appui dont l'exécution a été demandée par le Département de l'appui aux missions aux opérations sur le terrain ainsi qu'aux organes intergouvernementaux, aux États Membres et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	Réalisation des principaux objectifs établis et prescrits dans les résolutions du Conseil de sécurité pour toutes les opérations et missions de maintien de la paix appuyées par le Département de l'appui aux missions [pourcentage d'objectifs atteints]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
c) Partage par le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes d'une même conception des futures orientations du maintien de la paix et des différentes opérations	Réalisation des objectifs liés à l'application de la stratégie globale d'appui aux missions au cours de la période examinée [pourcentage d'objectifs réalisés]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

### Facteurs externes

- 5.75 Le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres continuent de fournir l'appui politique et les ressources financières nécessaires à l'exécution des mandats des missions et des réformes stratégiques de l'appui aux missions.

## Produits

- 5.76 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- Services fonctionnels pour les réunions (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire) : réunions d'information à la demande du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (1); exposés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux organes délibérants sur les faits nouveaux intervenus dans les missions et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant le maintien de la paix (80);
  - Documentation destinée aux organes délibérants (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire) : rapports d'étape annuels, accompagnés de recommandations, destinés à l'Assemblée générale, sur les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des améliorations et des réformes de l'appui aux missions (1);
  - Autres activités de fond (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire) : visites aux principaux bailleurs de fonds, aux pays fournisseurs de contingents et de forces de police et à d'autres États Membres, pour s'entretenir de questions relatives à l'appui aux missions et donner des conseils à cet égard (16); examen et traitement de rapports d'enquête corroborant environ 600 accusations de comportement répréhensible, reçus du Bureau des services du contrôle interne et d'autres entités ayant des fonctions d'enquête dans les missions, pour que les mesures disciplinaires voulues soient prises par les autorités internes ou externes compétentes (1); consultations avec les directeurs et les chefs de l'appui aux missions pour examiner et évaluer les principales composantes d'appui et questions opérationnelles (56); consultations avec les chefs de mission sur les composantes d'appui pour évaluer les principales questions concernant l'appui aux missions (48); visites aux missions pour examiner les progrès enregistrés et donner des lignes directrices aux responsables des missions sur les questions concernant l'appui aux missions (20); distribution aux missions de documents de sensibilisation à la protection contre l'exploitation et les violences sexuelles (1); enregistrement et suivi des résultats des enquêtes sur les cas présumés de comportement répréhensible de la part des militaires, du personnel de police ou du personnel civil, et examen des rapports d'enquête en vue de leur communication à l'ONU ou aux États Membres, afin que des mesures appropriées soient prises en cas de faute avérée (1).
- 5.77 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 5.20.

Tableau 5.20 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	2 093,5	2 093,5	4	4
Autres objets de dépense	36,5	26,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 130,0</b>	<b>2 119,9</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	23 159,9	24 259,4	60	63
<b>Total</b>	<b>25 289,9</b>	<b>26 379,3</b>	<b>64</b>	<b>67</b>

- 5.78 Le montant de 2 093 500 dollars prévu au titre des postes permettrait de reconduire quatre postes (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1 et 1 P-5) au Bureau du Secrétaire général adjoint. Le montant de 26 400 dollars prévu au titre des autres objets de dépense permettrait de couvrir les voyages du personnel du Bureau et les frais de représentation de l'ensemble du Département. La réduction de 10 000 dollars proposée au titre des voyages correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 5.79 Les ressources provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, d'un montant estimé à 24 259 400 dollars, permettraient de financer 63 postes et de couvrir d'autres dépenses de fonctionnement à l'appui des activités relevant de la composante direction exécutive et administration du Département.

**b) Programme de travail**

- 5.80 La répartition des ressources prévues par sous-programme est indiquée dans le tableau 5.21.

Tableau 5.21 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
1. Appui administratif aux missions	3 274,5	3 272,0	14	14
2. Services d'appui intégrés	3 079,4	3 079,4	11	11
<b>Total partiel</b>	<b>6 353,9</b>	<b>6 351,4</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	109 527,5	111 283,0	340	344
<b>Total</b>	<b>115 881,4</b>	<b>117 634,4</b>	<b>365</b>	<b>369</b>

**Sous-programme 5  
Appui administratif aux missions**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 272 000 dollars*

- 5.81 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division du personnel des missions et à la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 5.22 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Donner aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions des Nations Unies les moyens dont elles ont besoin pour exécuter avec efficacité les mandats qui leur ont été confiés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité	Augmentation du pourcentage de missions dont les taux d'occupation des postes correspondent aux taux prévus dans les plans et budgets approuvés	Objectif	86	84,5	100
		Estimation		84,5	83
		Résultats effectifs			83
b) Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix	i) Augmentation du pourcentage de femmes recrutées sur le plan international ou national qui sont affectées à des opérations de maintien de la paix ou dans d'autres missions des Nations Unies	Objectif	23	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Maintien à trois mois du délai moyen de traitement des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents (de la réception de la demande certifiée par la mission à son approbation par le Département)	Objectif	3	3	3
		Estimation		3	3
		Résultats effectifs			3
c) Communication et suivi plus rapides des allégations de comportement répréhensible	i) Examen dans un délai de 7 jours suivant leur réception de toutes les allégations de comportement répréhensible qui sont signalées aux opérations de maintien de la paix, en vue de leur consignation dans le Système de suivi des fautes professionnelles	Objectif	7	7	7
		Estimation		7	7
		Résultats effectifs			7
	ii) Prompt renvoi à des fins d'enquête, selon qu'il conviendra, dans un délai de 3 jours, de toutes les allégations de comportement répréhensible consignées dans le Système de suivi des fautes professionnelles	Objectif	3	3	3
		Estimation		3	3
		Résultats effectifs			3
d) Renforcement des mesures visant à prévenir les fautes graves	Réduction du nombre d'allégations de faute grave avérées [pourcentage d'allégations de fautes graves par rapport au nombre total d'allégations]	Objectif	10	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

### Facteurs externes

- 5.82 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres continuent de fournir le soutien politique et les ressources nécessaires.

## Produits

5.83 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Documentation destinée aux organes délibérants (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire) : préparation d'éléments d'information pour le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives au personnel; formulation d'observations sur le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines pour le rapport annuel du Bureau de la gestion des ressources humaines au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires; présentation aux organes consultatifs et délibérants des exposés et des informations générales sur les politiques, procédures et pratiques de financement opérationnel dans le contexte des missions, notamment des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et des centres de services mondiaux et régionaux, et sur les questions transversales;
- b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire) : ressources humaines : fourniture de conseils sur la structure des effectifs ainsi que sur les catégories, les classes et les titres fonctionnels des postes; suivi de la délégation de pouvoirs importants en matière de gestion des ressources humaines aux missions, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269; présentation d'exposés aux États Membres sur les aspects administratifs du recrutement du personnel des missions; déploiement d'équipes d'assistance dans les missions opérant dans des conditions difficiles pour aider au recrutement et aux aspects administratif et technique de la gestion des ressources humaines; organisation de la conférence des chefs du personnel civil et de la table ronde interinstitutions sur l'organisation des carrières et participation à ces deux réunions; gestion de la procédure de sélection du personnel à des postes dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, dans le respect des normes et principes énoncés dans l'instruction administrative [ST/AI/2010/3](#); communication grâce à la participation à des foires de l'emploi et à une publicité ciblée sur des sites Web spécialisés et dans des publications professionnelles; activités de communication ciblées menées auprès des pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police et des États Membres non représentés ou sous-représentés; fourniture d'outils d'informatique décisionnelle concernant les principaux indicateurs de résultats et les analyses stratégiques aux fins du recrutement du personnel des missions; fourniture d'instructions générales relatives aux ressources humaines au personnel recruté sur les plans national et international par l'intermédiaire des services chargés du personnel civil dans les missions; conseils et réponses d'ordre juridique et général apportés dans plus de 600 affaires et demandes de renseignements formelles et informelles provenant des missions, du Groupe du contrôle hiérarchique, du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, du Bureau de la gestion des ressources humaines et d'autres entités; contrôle et évaluation des résultats des services de gestion des ressources humaines des missions dans le cadre des visites de contrôle du Bureau de la gestion des ressources humaines;
- c) Planification des programmes, budget et comptabilité (budget ordinaires et quotes-parts hors budget ordinaire) : définition d'objectifs pour les principaux éléments des ressources et élaboration d'un cadre d'analyse transversal permettant d'améliorer le rapport coût-efficacité de l'analyse de la dotation en ressources des missions; échange de lettres entre le Département de l'appui aux missions et les Volontaires des Nations Unies définissant les conditions de service des Volontaires des Nations Unies déployés dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales; gestion financière des missions en cours de liquidation; négociation de mémorandums d'accord pour les missions; traitement

des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ou des lettres d'attribution et des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité; définition des ressources nécessaires pour appuyer l'évaluation et la planification des nouvelles opérations de maintien de la paix ou des opérations en expansion, conformément aux décisions du Conseil de sécurité; visites effectuées sur le terrain afin de fournir un appui sur place, notamment pour l'établissement des projets de budget des missions, l'évaluation des ressources nécessaires et la mise en œuvre d'importantes initiatives en matière d'administration financière; fourniture de conseils à toutes les opérations hors Siège et aux missions permanentes des pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité; fourniture aux missions, y compris les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le Centre de services régional à Entebbe (Ouganda), des conseils sur l'établissement des projets de budget et des rapports sur l'exécution du budget, la tenue des comptes et l'établissement des états financiers et la gestion des ressources financières; appui à la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public et à la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja dans les opérations de maintien de la paix; appui à la stratégie globale d'appui aux missions, notamment à la mise en place des centres de services régionaux et mondiaux s'agissant des services financiers partagés; formation des spécialistes du budget et des finances des missions de maintien de la paix à des systèmes et procédures financiers nouveaux ou existants.

5.84 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 5.23.

Tableau 5.23 **Ressources nécessaires : sous-programme 5**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	3 248,7	3 248,7	14	14
Autres objets de dépense	25,8	23,3	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 274,5</b>	<b>3 272,0</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	58 277,1	59 651,8	184	188
<b>Total</b>	<b>61 551,6</b>	<b>62 923,8</b>	<b>198</b>	<b>202</b>

5.85 Le montant de 3 248 700 dollars prévu au titre des postes permettrait de reconduire 14 postes [1 P-5, 2 P-4, 4 P-2/1 et 7 G(AC)] à la Division du personnel des missions et à la Division du budget et des finances. Le montant de 23 300 dollars prévu au titre des autres objets de dépense servirait à financer les voyages du personnel des deux divisions. La réduction de 2 500 dollars au titre des voyages tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

5.86 Des ressources d'un montant estimatif de 59 651 800 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix permettront de financer 188 postes ainsi que les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.

## Sous-programme 6 Services d'appui intégrés

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 079 400 dollars*

- 5.87 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division du soutien logistique et à la Division de l'informatique et des communications. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 5.24 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Fournir aux missions le matériel, les fournitures et les services d'appui dont elles ont besoin pour s'acquitter efficacement de leur mandat

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Réalisation dans les délais prescrits de la planification des opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité, et déploiement et mise en place rapides de ces opérations	i) Recensement et déploiement du matériel logistique pouvant utilement appuyer les équipes de démarrage et les premiers déploiements de contingents et d'effectifs de police, dans un délai de 90 jours suivant l'attribution du mandat par le Conseil de sécurité	Objectif	90	90	90
		Estimation		90	90
		Résultats effectifs			90
	ii) Mise en place de capacités complètes en matière d'informatique et de communications, y compris des services fiables en matière de téléphonie, de transmission de données et de séquences vidéo, dans les 20 heures suivant l'arrivée du matériel et du personnel	Objectif	20	20	20
		Estimation		20	20
		Résultats effectifs			20
b) Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales appuyées par le Département de l'appui aux missions	i) Mise à la disposition des missions, 365 jours par an, de contrats-cadres en bonne et due forme indiquant des montants appropriés à ne pas dépasser	Objectif	365	365	365
		Estimation		365	365
		Résultats effectifs			365
	ii) Fonctionnement du réseau longue distance 99,8 % du temps	Objectif	99,8	99,8	99,8
		Estimation		99,8	99,8
		Résultats effectifs			99,8

**Facteurs externes**

- 5.88 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les fournisseurs assurent la livraison des biens et la prestation des services dans les délais fixés et si les États Membres apportent l'appui politique et les ressources nécessaires.

**Produits**

- 5.89 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017, seront les suivants :
- a) Amélioration de la gestion des contrats relatifs aux transports et aux mouvements;
  - b) Amélioration de la gestion des contrats relatifs à l'appui fourni aux spécialistes;
  - c) Perfectionnement des outils, des procédures et des espaces d'échange d'informations destinés aux missions de maintien de la paix afin de les rendre mieux à même de satisfaire à leurs propres besoins en matériel, en produits et en services.
- 5.90 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 5.25.

Tableau 5.25 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 079,4	3 079,4	11	11
Autres objets de dépense	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 079,4</b>	<b>3 079,4</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	51 250,4	51 631,2	156	156
<b>Total</b>	<b>54 329,8</b>	<b>54 710,6</b>	<b>167</b>	<b>167</b>

- 5.91 Le montant de 3 079 400 dollars prévu au titre des postes permettrait de reconduire 11 postes (1 D-2, 1 P-5, 4 P-3, 2 P-2/1 et 3 G(AC)] à la Division du soutien logistique et à la Division de l'informatique et des communications.
- 5.92 Des ressources d'un montant estimatif de 51 631 200 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix permettront de financer 156 postes et les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail et des produits du sous-programme.

**B. Missions de maintien de la paix**

***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 92 393 100 dollars***

- 5.93 Les ressources demandées au titre de cette composante permettront de couvrir les dépenses de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (70 430 600 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (21 962 500 dollars).

## 1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 70 430 600 dollars*

- 5.94 L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a été créé par la résolution 50 (1948) du Conseil de sécurité afin de surveiller la trêve en Palestine. Dans sa résolution 73 (1949), le Conseil a demandé au Secrétaire général de prendre des dispositions pour garder en fonctions les membres de l'ONUST dont les services seraient nécessaires pour contrôler et maintenir la suspension d'armes, ainsi qu'il avait demandé dans sa résolution 54 (1948), de même que pour aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'application et le respect des dispositions de ces conventions.
- 5.95 L'ONUST a pour rôle d'observer et de faire respecter le cessez-le-feu sans condition et d'aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et le respect des dispositions de ces conventions, conformément à la résolution 73 (1949).
- 5.96 L'ONUST continuera de s'acquitter de ses fonctions de base actuelles, qui consistent à déployer des observateurs et à maintenir des contacts avec les autorités régionales, conformément à son mandat. Il continuera d'affecter des observateurs militaires qualifiés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) afin de les aider à s'acquitter de leurs mandats respectifs. Il maintiendra des observateurs en Égypte par le truchement d'un bureau de liaison et effectuera un nombre minimal acceptable de patrouilles.
- 5.97 L'Organisme continuera de présenter, en temps voulu et avec le souci de la précision, des rapports d'observation et des analyses de l'évolution politique, en particulier des conditions de sécurité, dans toute la zone concernée. Il fournira un appui à toutes ses antennes et à son quartier général pour ce qui concerne le commandement, l'administration, la logistique et la sécurité. Il usera des bons offices du chef de la mission pour renforcer les relations avec les pays hôtes et entre eux. Il continuera d'entretenir et de consolider des relations fructueuses avec les ambassadeurs et consuls des pays fournisseurs de contingents ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies dans la région. Il élaborera des plans d'urgence applicables en cas de changement de la situation militaire ou politique dans la zone d'opérations.
- 5.98 L'ONUST exécutera son programme de travail conformément à la stratégie décrite dans la section 1 de la partie B du programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 5.26 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Observer et faire respecter le cessez-le-feu sans condition et aider les parties à contrôler l'exécution et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
Le Conseil de sécurité est informé sans délai du non-respect de ses résolutions.	Présentation des rapports d'observation au Secrétaire général en temps voulu [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

## Facteurs externes

- 5.99 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 coopèrent avec l'ONUST; b) toutes les parties demeurent disposées à régler leurs différends et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour accomplir le mandat défini par le Conseil de sécurité.

## Produits

- 5.100 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : activités de fond : occupation des postes d'observation 24 heures sur 24, patrouilles, enquêtes et inspections, rapports de situation hebdomadaires, rapports spéciaux (rapports annuels, rapports mensuels sur la situation militaire, notes d'information sur les pays, rapports thématiques et analytiques), rapports sur la sécurité; réunions avec des représentants des autorités et des institutions du pays hôte, avec des représentants de pays fournisseurs de contingents et avec les chefs d'autres missions des Nations Unies dans la zone d'opération de l'ONUST, réunions de liaison avec les villageois et les autorités locales; formation initiale des observateurs militaires;
  - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) : préparation des interventions d'urgence; visites rendues par le Chef de mission aux groupes d'observateurs dans la zone de la mission; visites d'aide au personnel; inspection des antennes par le chef d'état-major adjoint;
  - c) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) : soutien logistique (transports, génie, services généraux, informatique et communications) aux activités de fond; accords de soutien interorganisations et entre les missions (3).
- 5.101 La répartition des ressources prévues pour l'ONUST est indiquée dans le tableau 5.27.

Tableau 5.27 Ressources nécessaires : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	46 879,8	44 532,8	249	237
Autres objets de dépense	27 365,2	25 897,8	–	–
<b>Total</b>	<b>74 245,0</b>	<b>70 430,6</b>	<b>249</b>	<b>237</b>

- 5.102 Le montant total des ressources demandées au titre de l'ONUST pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 70 430 600 dollars, soit une diminution nette de 3 814 400 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015.
- 5.103 Le montant de 44 532 800 dollars demandé au titre des postes permettrait de financer 237 postes (1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 77 SM, 146 AL et 2 AN). La diminution nette de 2 347 000 dollars tient au fait qu'il est proposé de supprimer 13 postes (2 SM et 11 AL), de reclasser cinq postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local, de créer deux postes –

1 P-4 (responsable de la gestion de la chaîne logistique), et 1 P-3 (spécialiste des questions politiques) pour l'Équipe d'analyse – et de supprimer un poste d'agent du Service mobile en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

- 5.104 Les modifications proposées quant au nombre et au classement des postes tiennent compte de la réorganisation de la structure d'appui, de la nouvelle répartition de la charge de travail et de la sous-traitance des services de sécurité. Il est proposé de créer un poste de responsable de la gestion de la chaîne logistique (P-4) à la Section de la gestion de la chaîne logistique qui est actuellement dirigée par le responsable de la Section des services techniques (agent du Service mobile). Le titulaire du poste sera responsable des Groupes de la logistique, du génie, des transports et de la gestion des biens et du Groupe médical, qui sont dirigés par un administrateur ou un agent du Service mobile. Il sera chargé de planifier, d'encadrer et de coordonner la mise en place de projets complexes dans la zone de la mission; étant donné les fonctions et les responsabilités attachées à ce poste, il est jugé souhaitable qu'il soit occupé par un administrateur ayant les compétences et l'expérience requises dans tous les domaines susmentionnés. Il est proposé aussi de créer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) pour renforcer les capacités de l'ONUST et lui permettre de continuer d'établir des analyses et des comptes rendus intégrés; le titulaire du poste collectera et synthétisera les informations provenant de toutes les sources afin d'établir des analyses intégrées à moyen et à long terme sur la situation régionale à l'intention des responsables de la Mission. Il est proposé par ailleurs de reclasser 5 postes d'agent du Service mobile (un de caissier à la Section des finances et du budget à Jérusalem, un d'assistant informaticien à la Section de l'informatique et des communications à Tibériade et trois d'agent de sécurité à la Section des services de sécurité à Jérusalem) en postes d'agent local.
- 5.105 Le montant de 25 897 800 dollars prévu au titre des autres objets de dépense permettrait de financer l'indemnité journalière des observateurs militaires, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres besoins opérationnels de l'ONUST. La diminution nette de 1 467 400 dollars s'explique par : a) des réductions au titre des autres dépenses de personnel, en raison de la prolongation du temps de service des observateurs militaires de certains pays au-delà de la durée normale de 12 mois; au titre des fournitures, compte tenu de l'évolution des dépenses observée; au titre de la rénovation des locaux, certains travaux ayant été achevés; et au titre des voyages, compte tenu de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion; b) une augmentation au titre des services contractuels de sécurité, les frais généraux de fonctionnement afférents aux bureaux supplémentaires à Tibériade, les nouvelles prévisions de dépenses concernant le site abritant des répéteurs et les locaux du bureau administratif à Amman, et l'augmentation des coûts d'entretien des véhicules blindés.

## **2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan**

### ***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 21 962 500 dollars***

- 5.106 Au mois de janvier 1948, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 39 (1948) et constitué la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, chargée de procéder à une enquête sur les faits en vue de l'application de l'Article 34 de la Charte des Nations Unies et d'exercer toute influence médiatrice susceptible d'aplanir les difficultés en ce qui concerne le différend existant autour du statut du Cachemire. Par sa résolution 47 (1948), le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission devait être porté de trois à cinq, étant entendu qu'elle pouvait avoir recours à du personnel militaire pour contrôler le cessez-le-feu. Ces dispositions sont à la base de la création du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Dans le contexte de la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde

et le Pakistan, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 91 (1951), que l'UNMOGIP continuerait de surveiller la suspension d'armes au Jammu-et-Cachemire.

- 5.107 Actuellement, l'UNMOGIP a pour rôle de suivre les faits nouveaux se rapportant au cessez-le-feu instauré le 17 décembre 1971, de superviser son plein respect et de rendre compte au Secrétaire général à ce sujet. Les activités sur le terrain, qui sont exécutées par les observateurs militaires déployés dans des postes de campagne et par des équipes d'observation mobiles, sont coordonnées par un quartier général principal à Islamabad et un quartier général arrière à Srinagar durant l'hiver (et vice versa pendant l'été). Un bureau de liaison a été établi à New Delhi. En outre, des fonctionnaires internationaux des Nations Unies, secondés par des agents locaux, fournissent un appui administratif et logistique. Les services de transport et de sécurité et l'intendance sur le terrain sont assurés par des militaires de l'armée indienne et de l'armée pakistanaise.
- 5.108 Comme suite à une lettre par laquelle, en août 2013, l'armée indienne avait fait part à la Mission de la décision du Gouvernement indien de demander le paiement du coût des installations au Cachemire administré par l'Inde (mises jusqu'alors à la disposition de la Mission sans contrepartie) et aux échanges qui avaient eu lieu par la suite entre le Siège de l'ONU et le Gouvernement indien, il a été décidé qu'à partir de janvier 2014, la Mission paierait le coût des installations.
- 5.109 Ayant reçu en mai 2014 une lettre de l'armée indienne lui demandant de libérer les locaux occupés par son bureau de liaison à New Delhi, locaux qui jusqu'alors avaient été mis à sa disposition sans contrepartie, et ayant effectué une étude des marchés, la Mission a réinstallé son bureau de liaison dans des locaux loués en septembre 2014. Un montant est donc prévu dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017 pour couvrir le coût des locaux fournis par l'armée indienne et la location du bureau à New Delhi afin de permettre au groupe d'observateurs de mener à bien ses activités. Par ailleurs, les structures temporaires préfabriquées du quartier général de la Mission ont besoin d'urgence d'être rénovées pour être aux normes des Nations Unies. Elles sont arrivées au terme de leur durée utile à la fin de 2012. Un montant est prévu dans le projet de budget pour financer les travaux de rénovation indispensables durant l'exercice biennal 2016-2017.
- 5.110 L'UNMOGIP exécutera son programme de travail conformément à la stratégie décrite au programme 4 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

**Tableau 5.28 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Suivre les faits nouveaux se rapportant aux violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle, selon le mandat conféré au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan par le Conseil de sécurité dans sa résolution 307 (1971)

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Présence d'observateurs militaires des Nations Unies aux postes établis par le Groupe sur le terrain, de part et d'autre de la ligne de contrôle, afin de déceler les violations du cessez-le-feu	Pourcentage des incidents ou violations communiqués en temps voulu au Siège de l'ONU	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
b) Efficacité des patrouilles, des inspections et des enquêtes portant sur des violations du cessez-le-feu	i) Nombre de patrouilles effectuées librement et en toute sécurité après notification, dans la mesure où les pays hôtes le permettent	Objectif	5 000	5 000	5 000
		Estimation		5 000	5 000
		Résultats effectifs			4 864

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Conduite d'enquêtes sur toutes les plaintes relevant de la compétence du Groupe, avec l'entière coopération des deux parties [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

### Facteurs externes

- 5.111 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les parties coopèrent et respectent et appliquent les dispositions de l'accord de cessez-le-feu.

### Produits

- 5.112 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017, seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) : contacts quotidiens, réunions et négociations; comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur les faits ou violations survenus, sur l'évolution de la situation politique et sur la sécurité; occupation des postes d'observation 24 heures sur 24, patrouilles, enquêtes et inspections;
  - b) Coopération technique (budget ordinaire) : projets opérationnels, enquêtes et patrouilles.
- 5.113 La répartition des ressources prévues pour l'UNMOGIP est indiquée dans le tableau 5.29.

Tableau 5.29 **Ressources nécessaires : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	9 250,3	9 250,3	74	74
Autres objets de dépense	9 942,1	12 712,2	–	–
<b>Total</b>	<b>19 192,4</b>	<b>21 962,5</b>	<b>74</b>	<b>74</b>

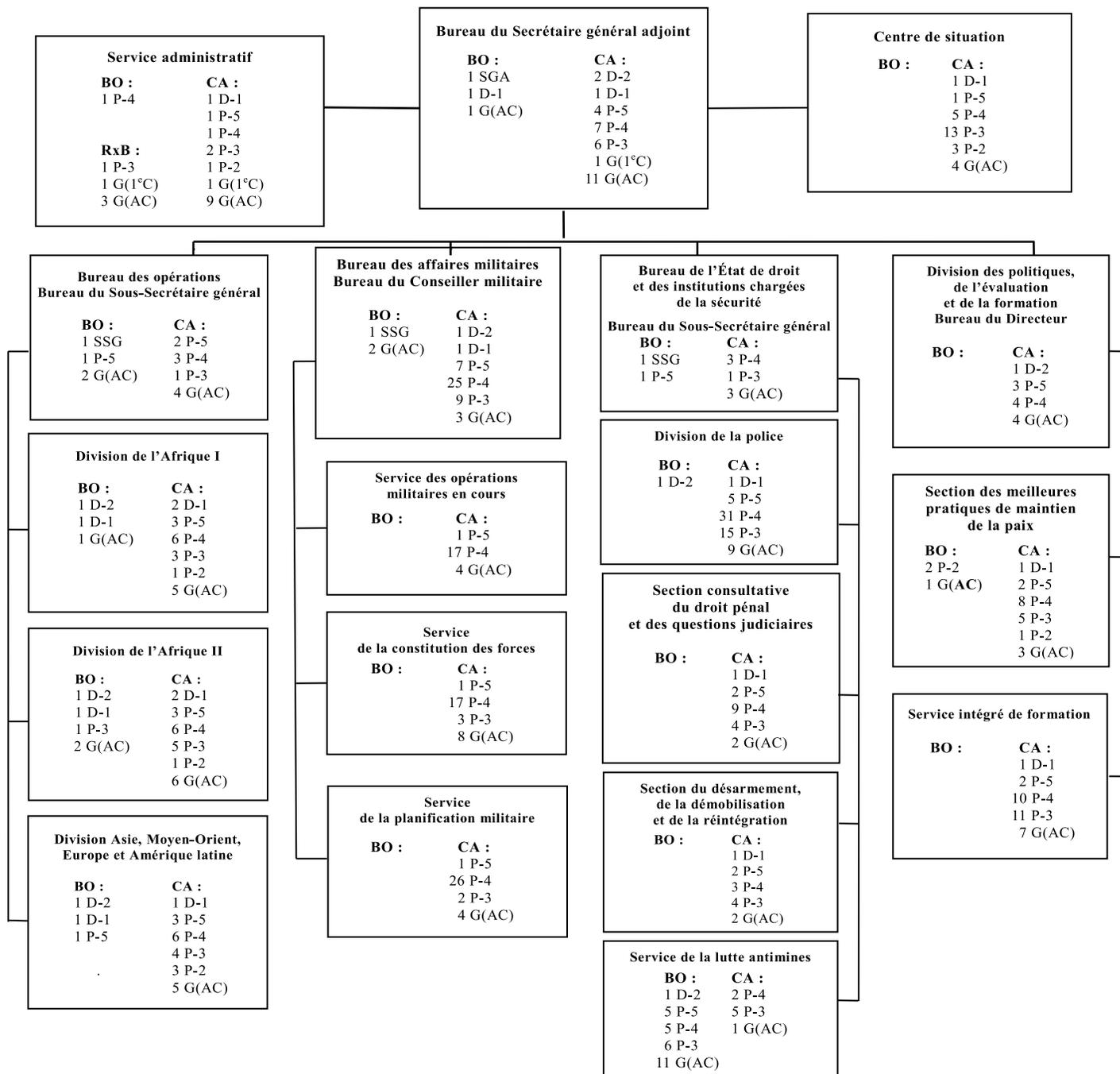
- 5.114 Le montant total des ressources demandées au titre de l'UNMOGIP pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 21 962 500 dollars, soit une augmentation nette de 2 770 100 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015.
- 5.115 Le montant de 9 250 300 dollars demandé au titre des postes permettrait de financer 74 postes (1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM et 49 AL).
- 5.116 Le montant de 12 712 200 dollars prévu au titre des autres objets de dépense permettrait de financer notamment les autres dépenses de personnel, les frais généraux de fonctionnement, les voyages, les services contractuels, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel. L'augmentation nette de 2 770 100 dollars s'explique par : a) une augmentation de 2 896 400

dollars au titre de la remise en état du quartier général, du remboursement de la valeur monétaire des installations fournies par l'armée indienne et de la location des locaux du bureau de liaison à New Delhi, laquelle est en partie contrebalancée par b) une diminution de 126 300 dollars au titre des voyages qui tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264.

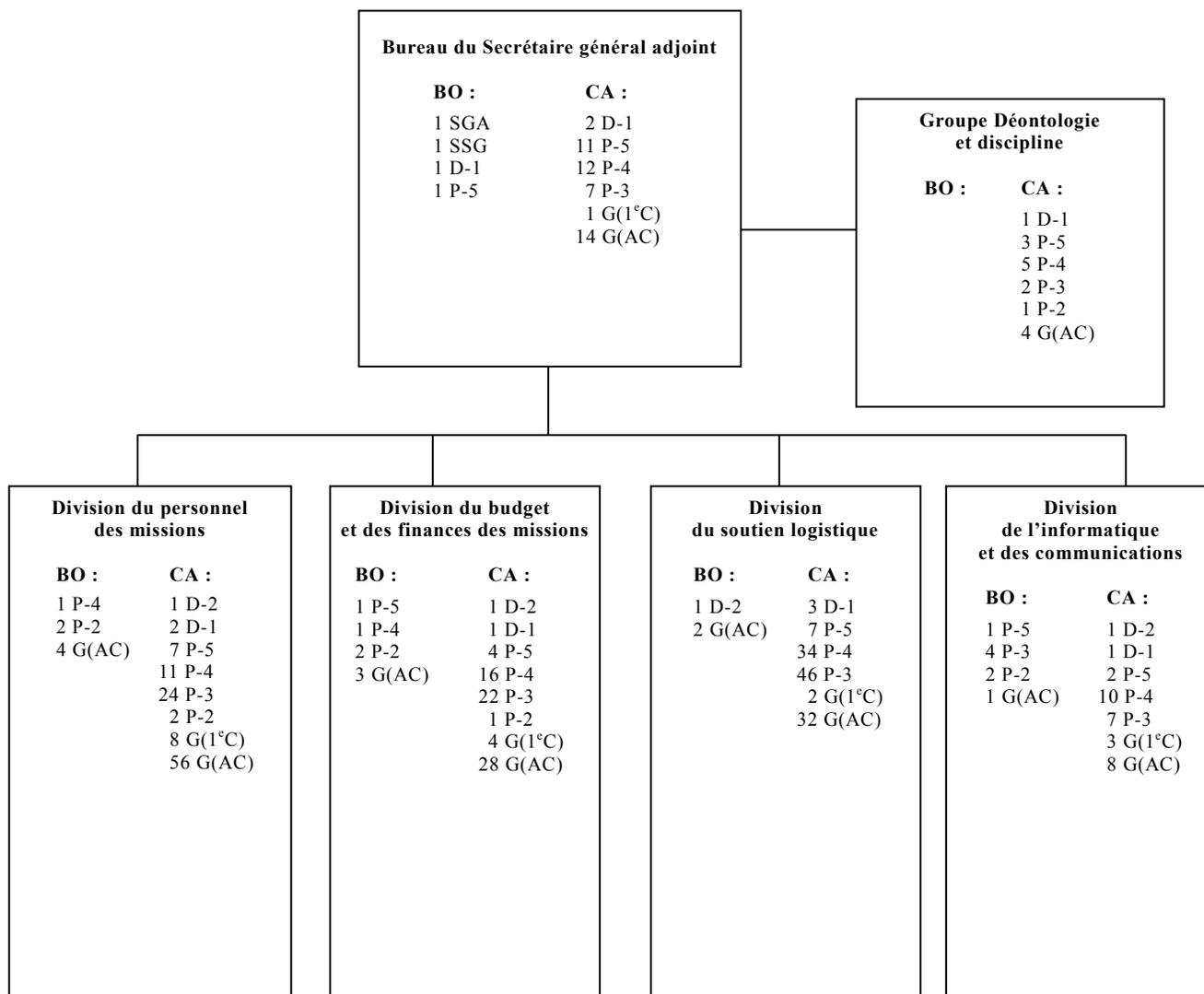
Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017

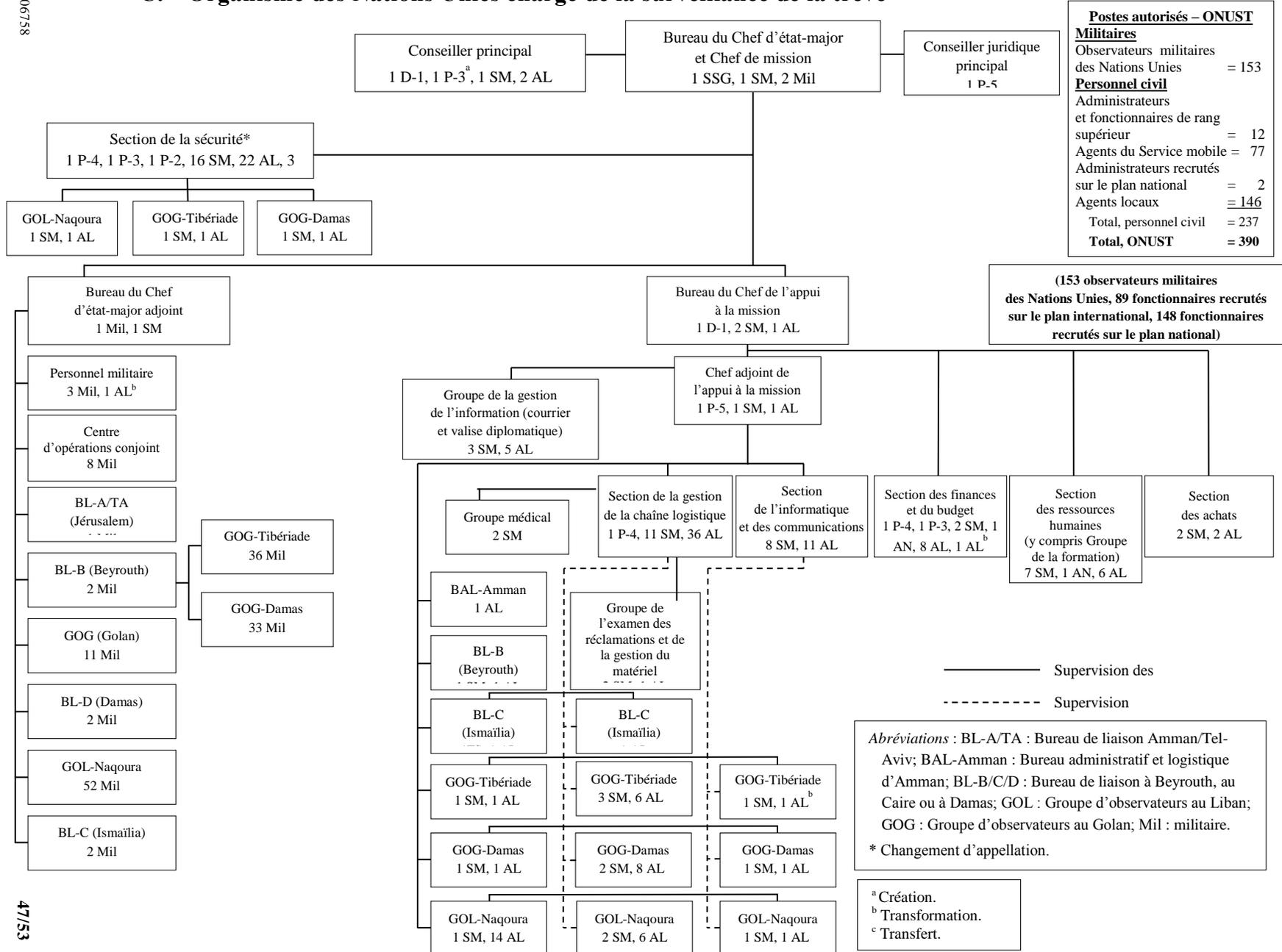
A. Département des opérations de maintien de la paix



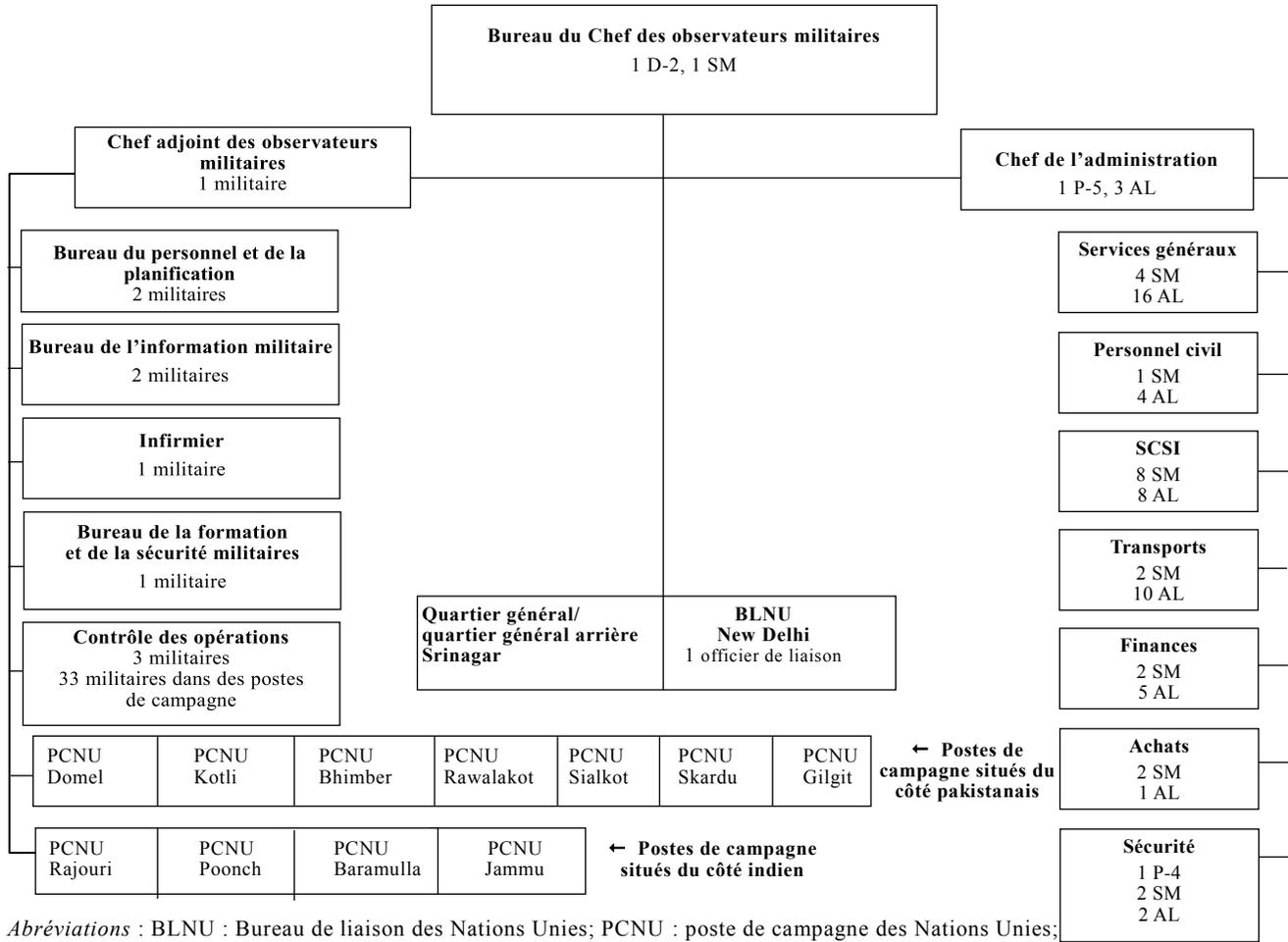
## B. Département de l'appui aux missions



## C. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve



**D. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan**



*Abbreviations* : BLNU : Bureau de liaison des Nations Unies; PCNU : poste de campagne des Nations Unies; communications et des services informatiques.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

---

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

---

#### **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7)**

Le Comité demande que les gains d'efficacité escomptés soient consignés dans le mécanisme de communication et d'examen des résultats au titre de l'exercice biennal for 2014-2015 et pris en considération dans le projet de budget-programme pour 2016-2017 (par. II.50).

En collaboration avec une équipe d'experts du Département de l'appui aux missions, l'ONUST a passé en revue ses effectifs en vue de réaménager sa structure organisationnelle (compte tenu en particulier de la création des services techniques). Cela l'a amené à modifier la répartition des tâches dans certains domaines fonctionnels, à regrouper le personnel exécutant des fonctions similaires, et à envisager la suppression de 1 poste d'agent du Service mobile et de 8 postes d'agent des services généraux et la transformation de 2 autres postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local. L'ONUST a de ce fait éliminé les éléments faisant double emploi, rationalisé la prestation de services et renforcé l'effectif de fonctionnaires recrutés sur le plan national.

Avec le regroupement des transports et des services généraux dans la nouvelle Section des services techniques, tout le personnel chargé des transports et de l'organisation des mouvements (MOVCON) relève à présent du service de gestion du parc de véhicules, ce qui accroît la disponibilité des chauffeurs et l'efficacité des opérations de transport.

Dans la nouvelle structure organisationnelle, les activités des postes avancés relèvent de la responsabilité du Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission, ce qui facilite le règlement rapide des problèmes liés à l'exécution du mandat et permet au Chef de l'appui à la mission de se concentrer sur les questions stratégiques et politiques, comme la mise en application des normes IPSAS et le déploiement d'Umoja et l'organisation des activités de préparation préalables.

Le Comité consultatif attend de l'ONUST qu'il examine des possibilités de réaliser des gains d'efficacité en appliquant davantage la

La mise en place des services de courrier électronique et des applications centralisés qui se poursuit actuellement devrait aboutir dans les

technologie à la bureautique (par. II.58).

Le Comité consultatif insiste pour que le Secrétaire général pourvoie les autres postes vacants le plus rapidement possible et s'assure que les postes servent aux fins auxquelles ils sont destinés ou propose de les supprimer. Par ailleurs, le Comité rappelle qu'il avait fait observer qu'il fallait réexaminer la nécessité de maintenir des postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus longtemps en vue de déterminer s'il y a lieu de les conserver dans le projet de budget-programme. Autrement, il faudrait proposer de les supprimer (par. II.54).

---

prochaines années à une réduction des besoins en matériel.

L'ONUST a réexaminé de fond en comble ses effectifs et n'a trouvé qu'un seul poste vacant depuis plus de deux ans. La suppression de ce poste est recommandée en 2016-2017.

## Annexe III

### Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

*A/68/6 (Sect. 5),  
paragraphe*

<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
<b>Sous-programme 1 – Opérations</b>		
5.38 a) iii)	1	Achevé. Le produit a été exécuté et les accords de coopération institutionnelle ont été conclus. Toute révision ou mise à jour de ces accords est envisagée sous l'angle de la continuité des activités.
<b>Total partiel</b>		<b>1</b>
<b>Sous-programme 3 – État de droit et institutions chargées de la sécurité</b>		
5.50 a) ii)	2	Simplifié. Les orientations figurent dans le Cadre d'orientation stratégique.
5.50 a) ii)	5	Caduc. En raison des réductions budgétaires, ce produit prend la forme de consultations avec les missions permanentes, sises à New York, des États Membres qui fournissent des experts inscrits au fichier de l'Organisation.
<b>Total partiel</b>		<b>7</b>
<b>Total</b>		<b>8</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>		
5.71 d)	1	Achevé. Cette activité à échéance définie a été exécutée suite à la mise en application de la stratégie globale d'appui aux missions.
<b>Total partiel</b>		<b>1</b>
<b>Sous-programme 5 – Field Administration Support</b>		
5.78 b)	1	Achevé. Mise en œuvre pour la première fois en 2014-2015, la stratégie est appliquée en permanence depuis lors.

**Titre II Affaires politiques**

<i>A/68/6 (Sect. 5), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	directe et en ligne à l'organisation des carrières		
5.78 b)	Fourniture d'outils d'informatique décisionnelle concernant les principaux indicateurs de résultats et les analyses stratégiques aux fins du recrutement du personnel des missions	1	Achevé. Activité ponctuelle devant être exécutée en 2014-2015.
5.78 b)	Fourniture d'instructions générales relatives aux ressources humaines au personnel recruté sur les plans national et international par l'intermédiaire des services chargés du personnel civil dans les missions	1	Achevé. Activité exécutée pour la première fois en 2014-2015 et devenue depuis lors une activité permanente.
5.78 b)	Élaboration et application d'un système de classement des postes d'agent recruté sur le plan national	1	Achevé. Activité exécutée pour la première fois en 2014-2015 et devenue depuis lors une activité permanente.
5.78 b)	Mise en place d'un dispositif de planification de la relève afin de fournir en temps opportun aux missions des candidats présélectionnés hautement qualifiés pour les postes de directeur de l'appui à la mission, de chef de l'appui à la mission, de chef des services d'appui intégrés et de chef des services techniques	1	Achevé. Activité ponctuelle devant être exécutée en 2014-2015.
5.78 b)	Application, en coordination avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, de conditions d'emploi harmonisées dans les missions	1	Achevé. Activité exécutée pour la première fois en 2014-2015 et devenue depuis lors une activité permanente.
<b>Total partiel</b>		<b>6</b>	
<b>Sous-programme 6 – Services d'appui intégrés</b>			
5.84	Renforcement des stocks pour déploiement stratégique compte tenu des besoins des missions de maintien de la paix, des enseignements tirés et des changements technologiques	1	Transféré. Les fonctions liées aux stocks pour déploiement stratégique ont été transférées au Centre de services mondial de l'ONU à Brindisi (Italie). Par conséquent, ce produit n'est plus inscrit à ce sous-programme.
<b>Total partiel</b>		<b>1</b>	
<b>Total</b>		<b>8</b>	

A/68/6 (Sect. 5),  
paragraphe

	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
<b>ONUST</b>			
5.95 a)	Comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et mensuels et rapports consacrés spécifiquement aux incidents et violations recensés, à l'évolution de la situation politique et aux problèmes de sûreté et de sécurité	1	Achevé. Dans les rapports sur l'exécution du programme de 2008/09, l'ONUST a indiqué que c'est à la FINUL et à la FNUOD qu'il incombe d'enquêter sur les manquements et violations et d'en rendre compte.
5.95 a)	Comptes rendus quotidiens sur les opérations militaires	1	Achevé. Dans le cadre du dispositif de contrôle opérationnel existant, le Groupe d'observateurs au Liban et le Groupe d'observateurs au Golan font rapport l'un à la FINUL et l'autre à la FNUOD.
5.95 a)	Rapports mensuels sur les atteintes à la sécurité	1	Achevé. Dans les rapports sur l'exécution du programme de 2008/09, l'ONUST a indiqué que c'est à la FINUL et à la FNUOD qu'il incombe d'enquêter sur les manquements et violations et d'en rendre compte.
5.95 a)	Enquêtes sur les incidents et violations	1	Achevé. Dans les rapports sur l'exécution du programme de 2008/09, l'ONUST a indiqué que c'est à la FINUL et à la FNUOD qu'il incombe d'enquêter sur les manquements et violations et d'en rendre compte. Le Groupe d'observateurs au Liban-FINUL est chargé d'enquêter sur les violations de la Ligne bleue et d'en rendre compte. Le Groupe d'observateurs au Golan-FNUOD est chargé des enquêtes et des comptes rendus sur la zone de séparation.
<b>Total</b>		<b>4</b>	